



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 11 mars à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 04 mars 2022, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BAIL Romain, Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman (visioconférence), Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard.

Absents ou excusés :

Madame FLEURY Catherine, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur LECERF Marc, Monsieur RUON Vincent.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GUIMBRETIERE Hervé a donné pouvoir à Monsieur LEPAULMIER Jean.

Secrétaire de séance : Monsieur POISSON Cédric a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente constatant le quorum, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Aide exceptionnelle pour soutenir les populations ukrainiennes
- Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Adhésion au SDEC ÉNERGIE de la Communauté de Communes Bayeux Intercom
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

TRANSITION ENERGETIQUE

- Festival « Les extraverties » – Communauté de communes du Pays de Falaise
- Accord de principe - aides financières - études de substitution de chaudières

MOBILITES BAS CARBONE

- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge – 2ème tranche 2022

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2022
- Programme de rénovation esthétique des postes de transformation – tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- PPI 2019 - 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition pour 2022

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – Tranches de travaux 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Adhésion au CNAS
- Règlement Budgétaire et Financier - RBF
- Comptes administratifs 2021 et Budgets Primitifs 2022
- Budget annexe « EnR » - Provisions pour charges et risques
- Budget annexe « MD » - Provisions pour charges et risques
- Gestion pluriannuelle des investissements – AP/CP
- Subventions 2022 aux tiers publics et privés
- Contributions et aides financières 2022
- Financement des fonds de concours

Madame la Présidente confirme aux membres du Bureau Syndical que, comme annoncé dans la convocation en date du 4 mars 2022, la séance sera suivie d'un moment de convivialité avec les agents du SDEC ÉNERGIE.

Elle rappelle que les équipes du syndicat ont subi la période de crise sanitaire comme beaucoup d'autres salariés d'entreprises ou de collectivités.

Certains ont exprimé une détresse psychologique qui a nécessité de déployer un accompagnement professionnel adapté à chacune des situations.

Les agents du SDEC ÉNERGIE ont besoin du soutien moral des élus et ce cocktail déjeunatoire en donnera l'occasion.

Au-delà du climat anxiogène vécu ces deux dernières années et sans parler de la guerre qui sévit en Europe actuellement, les équipes du Syndicat sont confrontées à une activité très soutenue dans tous les domaines de compétence.

Même si le SDEC ÉNERGIE peut se réjouir d'avoir de l'activité, les agents doivent faire face à des contraintes aussi importantes qu'inhabituelles :

- dans l'exécution des contrats, car l'inflation est forte et les délais d'approvisionnement s'allongent,
- sur les plannings de réalisation, car la main d'œuvre des entreprises est très volatile en ces temps où l'activité ne manque pas.

Ces contraintes de ressources humaines, le syndicat les rencontre également :

- L'année dernière il a dû faire face à 2 départs au service « Eclairage public et signalisation lumineuse » et leurs remplaçants n'ont été trouvés que 6 mois plus tard. Cela s'est traduit par une baisse d'activité de près de 2M€ ;
- En 2021 et début 2022, c'est le service « Transition Énergétique » qui a été impacté par 2 départs. Monsieur Pierre USEREAU quitte le syndicat à la fin du mois et le cocktail déjeunatoire de ce jour sera l'occasion de lui adresser tous les encouragements du Syndicat pour sa nouvelle vie ;

A ces besoins de recrutements est venu s'ajouter le besoin supplémentaire pour l'embauche d'un économe de flux, dans le cadre du programme ACTEE 2 dont le SDEC ÉNERGIE a été lauréat.

- Ces dernières semaines, deux nouveaux départs au « service Eclairage public et signalisation lumineuse » ont été enregistrés :
 - o Celui de Monsieur David MAILLARD, technicien, qui habite dans l'ORNE et qui vient d'être débauché par le TE61 ;
 - o Celui de Monsieur Wilfried KOPEC, responsable du service, qui va rejoindre la FNCCR en tant que Chef du département « autres infrastructures en Réseaux ».

La fédération avait demandé l'aval de Madame la Présidente pour la mutation professionnelle de Monsieur KOPEC, qui prendra la forme d'un détachement.

Madame la Présidente rappelle que Monsieur Wilfried KOPEC est une personne de grande qualité professionnelle et qu'en donnant son accord, elle mesure, bien entendu, toutes les conséquences qualitatives de ce départ pour le syndicat mais, il lui a semblé encore plus important de satisfaire le projet professionnel de ce collaborateur exemplaire.

Le Syndicat, après les délais de préavis réglementaires, se trouve face à une situation complexe à gérer, d'autant que le renfort du service par un nouveau technicien et une assistante technique avait déjà été précédemment acté.

Monsieur Bruno DELIQUE annonce que Monsieur David VAUDORNE, ingénieur Eclairage Public, reprendra le poste de Monsieur Wilfried KOPEC.

Le programme prévisionnel de travaux semble donc difficile à envisager. L'équipe est accompagnée et malgré les difficultés à recruter de nouveaux agents, le Syndicat est disposé à former.

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR SOUTENIR LES POPULATIONS UKRAINIENNES

Alors que les combats se poursuivent en Ukraine, la solidarité s'organise en France pour venir en aide aux civils.

Sensible à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, l'Association des Maires de France (AMF) a tenu à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien en soutenant la mobilisation des communes de France.

Dans ce contexte, l'AMF et la Protection Civile s'associent pour apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Ainsi, pour assurer cette mission de solidarité, l'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile via le site : <https://don.protection-civile.org>.

De nombreuses collectivités ont déjà pris un certain nombre d'initiatives en ce sens et, comme le syndicat l'a déjà fait en 2010 suite au tremblement de terre à HAÏTI, Madame la Présidente propose de soutenir les populations ukrainiennes par l'attribution d'un don de 5 000 € via la Fédération Nationale de la Protection Civile.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de soutenir les populations Ukrainiennes subissant les conflits actuels par le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 € net à la Fédération Nationale de la Protection Civile ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2022 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 21 janvier dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET		
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Adhésion de la commune de Bonnebosq au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP Niveau 1) – Annule et remplace les dispositions de la décision N° 2021-DEC-62 relatives à cette commune
		Adhésion de la commune de Litteau au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 1) - suivi des consommations et dépenses d'énergies des bâtiments
		Adhésion de la commune de Moyaux au service de Conseil en Energie Partagé (Niveau 2)
	Maison de l'Energie	Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Isigny Omaha Intercom et Collège Mirabeau de Trévières
Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" – Lycée Jeanne d'Arc de Caen		
Transition Énergétique	Adhésions	Au réseau ECLORE (Réseau des Energies Citoyennes, Locales et Renouvelables en Normandie)
		A l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable (ANBDD)
Mobilités Durable	Acquisition d'un véhicule électrique - aides financières – Trévières	
	Adhésion à l'association Normandie Mobilité Electrique (NME) et partenariat pour la formation "ADVENIR"	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 21 janvier 2022.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 21 janvier dernier. La liste, jointe en annexe 1, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

o Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

Objet	Type de procédure
Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel – 2022	Appel d'offres ouvert
Marché public d'accompagnement – diagnostic organisationnel et des ressources humaines	Procédure adaptée
Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE – 2022	Marché sans publicité ni mise en concurrence
Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson	

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

o **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats de la consultation suivante :

Objet	Attributaire		
Marché subséquent n°4 faisant suite un appel d'offres ouvert - Fourniture et mise en service de bornes de recharge pour véhicules électriques	Lot 1	Bornes de recharge d'une puissance de 22 kVA	DBT
	Lot 2	Bornes de recharge d'une puissance de 50 kVA	DBT
	Lot 3	Bornes de recharge d'une puissance supérieure ou égale à 100 kVA	DBT

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.

o **Résultat de consultation nécessitant délibération (> 40 000 €)**

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats de la consultation suivante, nécessitant décision du Bureau Syndical :

Type de procédure	Objet	Attributaire	
Procédure adaptée	Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution sur la commune de Landelles-et-Coupigny	Lot 1 - Gros Œuvre	CORBIN
		Lot 2 - Chauffage/Réseau/VRD	MISSENERD QUINT B

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 du marché à l'entreprise CORBIN pour un montant de 61 482.59 € HT ;
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 du marché à l'entreprise MISSENERD QUINT B pour un montant de 299 900.00 € HT ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur le Directeur Général des Services présente les reconductions de marchés à mettre en œuvre :

Marchés Lots	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Location et maintenance d'une solution de pesée et d'affranchissement du courrier	NEOPOST	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	16/05/2019	15/05/2023	3
Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'installation de caméra de vidéo protection	PROTECNA	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	25/05/2021	24/05/2023	1
Données cartographiques : détection et géoréférencement de réseaux et d'équipements	CERENE SERVICES	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	26/05/2021	25/05/2025	1
	TOPO ETUDES				

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

Arrivée de Monsieur Gilles MALOISEL.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux aériens et souterrains 2022, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

Lots	Travaux électriques souterrains	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
10 13 16 5	CA Lisieux Normandie CC Cingal Suisse Normande CC Pré Bocage Intercom CC Seules Terre et Mer	STEPELEC	CAEN CREATION TP	Maçonnerie et terrassement chez les particuliers	20 000 € 20 000 € 20 000 € 20 000 €
10 13 16 5	CA Lisieux Normandie CC Cingal Suisse Normande CC Pré Bocage Intercom CC Seules Terre et Mer		EIFFAGE ROUTE	Réfection enrobé	40 000 € 30 000 € 30 000 € 30 000 €
10 13 16 5	CA Lisieux Normandie CC Cingal Suisse Normande CC Pré Bocage Intercom CC Seules Terre et Mer		GB FORAGES DIRIGES	Forage dirigé ou micro-forage	15 000 € 15 000 € 15 000 € 15 000 €
10 13 16 5	CA Lisieux Normandie CC Cingal Suisse Normande CC Pré Bocage Intercom CC Seules Terre et Mer	STEPELEC	HTA ENERGY	Travaux de raccordement et accessoires électriques	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €
10 13 16 5	CA Lisieux Normandie CC Cingal Suisse Normande CC Pré Bocage Intercom CC Seules Terre et Mer		SOLUTION TOPO	Levée cartographie	10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 €
16	CC Pré Bocage Intercom		TEIM	Effacement des réseaux lié à un renforcement initial	40 000 €

Lots	Travaux électriques souterrains	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
8	CC Cœur Côte Fleurie CC Pays de Honfleur et Beuzeville	SPIE CityNetworks	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages	50 000 €
3 4 15	CC Isigny Omaha Intercom CC Bayeux Intercom CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO	EIFFAGE ROUTE	Réfection de chaussées	100 000 € 100 000 € 100 000 €
3 4 15	CC Isigny Omaha Intercom CC Bayeux Intercom CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO	SATO	Détection de réseaux	10 000 € 10 000 € 10 000 €
8	CC Cœur Côte Fleurie	SPIE CityNetworks	EIFFAGE ROUTE	Réfection de voirie	50 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

Dans le cadre de ses marchés de raccordement 2022 (année 2022), le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

Lots	Raccordement	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
2	Caen la Mer et ses environs - Suisse Normande et Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	FRANCOIS HURE	Forage dirigé	15 000 €
3	Pays d'Auge Nord et Sud	RESEAUX ENVIRONNEMENT	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé	15 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

o **Avenants :**

Entreprises	Objet de l'avenant	
EPSYS ORMAZABAL REMATELEC TRANSFIX	Avenant n°3 à l'accord-cadre « Groupement de commandes 2020 pour la fourniture de postes de transformation HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité » ➔ Modification des délais de livraison et de la clause de révision des prix.	CAO du 11 mars 2022

IN SUN WE TRUST	Réalisation et mise à disposition d'un cadastre solaire et d'un accompagnement des projets solaires pour le département du Calvados → Modification de la durée de la période de reconduction de 2 ans à 1 an.	Délibération du Bureau Syndical du 26 novembre 2021
-	Avenant de prolongation de la durée de la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage au bénéfice de la commune de REVIERS portant sur la desserte électrique intérieure du lotissement communale Le Closet → Sa durée est portée jusqu'au 30 juin 2022	Délibération du Bureau Syndical du 6 novembre 2018

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

Arrivée de Monsieur Romain BAIL.

ADHESION AU SDEC ÉNERGIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM

Madame la Présidente précise qu'à l'occasion de son Conseil Communautaire du 3 mars 2022, la communauté de communes Bayeux Intercom a délibéré pour son adhésion au SDEC ÉNERGIE et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » de ses zones d'activités économiques (ZAE).

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'approbation du Comité Syndical. Devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat, les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Il est rappelé que dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

Les différentes étapes de cette procédure d'adhésion sont présentées au Bureau Syndical :

Comité Syndical du 24 mars	Validation de cette demande
Les 30/31 mars	Notification aux collectivités membres du syndicat
du 1 ^{er} avril au 30 juin	Délibérations des collectivités adhérentes
CLE de mai	Rappel aux collectivités
Comité Syndical du 16 juin	Etat des délibérations reçues
Juillet 2022	Arrêté Préfectoral puis mise en œuvre

Madame la Présidente remercie les élus de la communauté de communes pour leur confiance et salue la forte implication de Monsieur Jean LEPAULMIER, en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, sur ce dossier.

Monsieur Bruno DELIQUE souligne que cette nouvelle adhésion est positive car elle renforcera la présence des EPCI au sein du SDEC ÉNERGIE. Le syndicat animant la Commission Consultative pour la Transition Energétique composée de représentants du SDEC ÉNERGIE et de tous les EPCI du Calvados, il serait effectivement souhaitable qu'à terme, l'ensemble des communautés de communes ou d'agglomération soient adhérentes de manière à renforcer la représentativité de ce type de collectivité.

Monsieur Patrick JEANNENEZ, au titre de son mandat départemental indique que le Conseil départemental vient de valider sa nouvelle politique d'accompagnement des territoires avec les dispositifs du contrat départemental, de l'APCRD et de l'APCR.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication et décide de soumettre cette demande d'adhésion et de transfert de compétence à l'approbation du Comité Syndical du 24 mars prochain.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 21 janvier 2022 :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Maisoncelles-Pelvey	31 janvier 2022	–
Bellengreville	1 ^{er} février 2022	GRDF convention historique

○ **Compétence « Eclairage Public » - Option 100 % lumière**

Par délibération en date du 21 février 2022, la commune de Les Monts d'Aunay, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 14 mai 2018 (acté par délibération n°2018-05/BS/DB-03 du Bureau Syndical du 8 juin 2018), par l'option 100 % lumière.

Monsieur Jean LEPAULMIER précise que les Journées Portes Ouvertes du SDEC ÉNERGIE, organisées en 2021, ont véritablement permis de mettre en avant cette option.

○ **Transfert de la compétence « ENR »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Colomby-Anguerny	3 février 2022	Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur l'extension de l'école

La commune de Colomby-Anguerny ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

A noter que Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, maire de Colomby-Anguerny, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Maisoncelles-Pelvey et de Bellengreville ;
- **PREND ACTE** de l'adhésion à l'option 100% lumière de la commune de Les Monts d'Aunay, dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Colomby-Anguerny et de fixer l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 € ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACTUALITES

o Ordre du jour du Comité Syndical du 24 mars 2022

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 24 mars 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour est le suivant :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du Comité Syndical du 3 février 2022, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Etat des adhésions et des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical, - Commissions Locales d'Energie, - Flambée des prix de l'énergie, - Certification ISO 50001.
Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement Budgétaire et Financier, - Budget principal et budgets annexes « EnR » et « Mobilité Durable » : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Comptes Administratifs et comptes de gestion 2022 ✓ Affectation des résultats 2021 ✓ Budgets primitifs 2022 - Subventions 2022 aux tiers privés et publics, - Budgets Annexes ENR et MD - Provisions pour risques et charges, - Etat du programme d'investissement en AP/CP, - Contributions et aides financières 2022, - Barème des extensions de réseau, - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

Décisions d'intérêt commun	Concession Electricité	- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition d'un Programme annuel 2022 (<i>intervention de M. HARDOUIN – ENEDIS</i>)
Décisions d'intérêt spécifique	Eclairage Public	- Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence
	Signalisation Lumineuse	- Conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence
	IRVE	- Tarification et conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du Comité Syndical du 24 mars 2022, dont la convocation sera adressée vendredi 18 mars à l'ensemble des représentants.

o **Rencontre annuelle avec les entreprises et fournisseurs du SDEC ÉNERGIE**

Madame la Présidente rappelle que, comme annoncé à l'occasion du dernier Bureau Syndical, la réunion annuelle avec les entreprises et fournisseurs titulaires de marchés avec le syndicat (réseaux, production d'ENR,) aura lieu à partir de 8h45 (accueil café dès 8h30) le 25 mars prochain, dans la salle du Pressoir de l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

De 8h45 à 11h30, les trois tables rondes animées par le journaliste M. Philippe LEGUELTEL, porteront sur les sujets d'actualités suivants :

- L'état de la commande publique,
- Les contraintes et opportunités dans les marchés aujourd'hui,
- Le développement de la méthanisation en Normandie : une opportunité pour les entreprises ?

Entre 11h30 et 14h00, une présentation de l'IMEC (Institut mémoires de l'édition contemporaine, association française créée en 1988 à l'initiative de chercheurs et de professionnels de l'édition pour rassembler des fonds d'archives et d'études), une visite historique de l'Abbaye d'Ardenne et un déjeuner seront proposés.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Flambée des factures d'énergie**

Comme évoqué lors des précédents Bureau et Comité syndicaux, Madame la Présidente rappelle que le Syndicat a engagé un certain nombre d'actions pour répondre à la dérive des prix des énergies gaz et électricité que les collectivités vont subir, malgré la mise en œuvre du groupement de commandes.

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle qu'un webinaire à destination des membres du groupement a été organisé le 4 février 2022.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux parlementaires locaux et à l'UAMC pour les sensibiliser si besoin sur la question et surtout agir auprès du gouvernement pour que, notamment, les collectivités aient la possibilité de revenir au TRV (Tarif Réglementé de Vente).

Une copie de ce courrier a été transmise à chacune des collectivités membres du syndicat pour leur rappeler son engagement à leurs côtés.

Les tensions internationales sont telles, aujourd'hui, que les perspectives d'une nouvelle hausse des coûts de l'énergie sont réelles ; situation d'autant plus sensible que le syndicat aura des prises de position à envisager pour 2023 et à relancer certains marchés actuels dont la durée n'excède pas 2022.

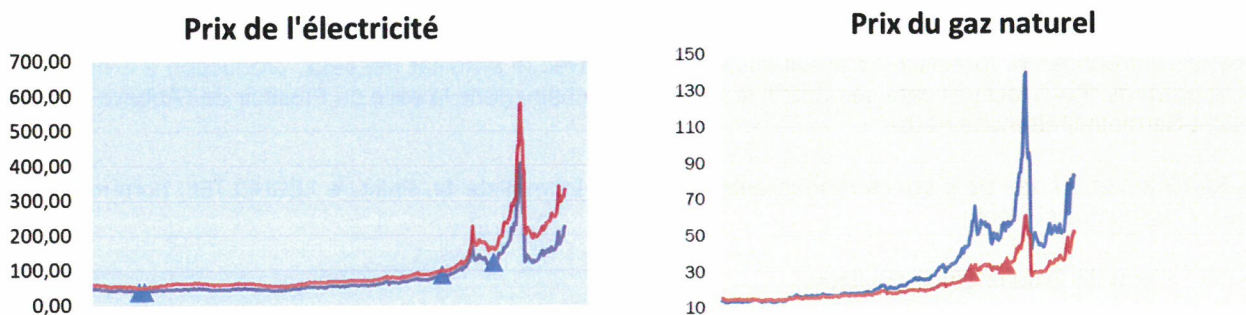
Le Syndicat envisage de lancer un Appel à projets sur l'efficacité énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Directeur Général des Services précise que pour 2023, il reste à combler 50% des besoins en gaz.

Pour l'électricité et le marché subséquent n° 3, reste à acheter :

MS3	Base 2023	Pointe 2023
lot 1		50 %
lot 2	75 %	100 %
lot 3		
lot 4		50 %

L'évolution du prix de l'électricité et du gaz est présentée comme suit :



Monsieur Bruno DELIQUE précise que le Syndicat et ses avocats (Cabinet SEBAN) tentent de régler les différends actuels avec le fournisseur EDF.

Il présente aux élus du Bureau Syndical les différents échanges intervenus depuis le début de l'année :

- EDF, par courrier en date du 14 février, répond à la mise en demeure du syndicat du 3 février, en lui transmettant son BPU, aux prix majorés.
- Le syndicat lui répond le 22 février en actant de l'irrecevabilité de leur BPU et en leur demandant d'adresser leurs factures aux membres du groupement en utilisant le BPU du SDEC ÉNERGIE, sous peine de pénalités pour émission tardive de factures,
- Une réunion d'échanges en présentiel a été organisée avec EDF le 3 mars pour éviter le contentieux :
 - EDF accepte d'adresser les factures aux membres sur la base du BPU du syndicat (mais avec réserve),
 - EDF propose un arrangement sur la base suivante :
 - 2022 : application du BPU EDF,
 - 2023 : accord sur une tarification dont les modalités restent à préciser. Le syndicat demande à ce que ce soit sous condition de réintégration des collectivités exclues.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Echéances 2022

Nouveautés et changements à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir :

- **La 1^{ère} conférence des Présidents du TEN 2022**, prévue le 31 mars, est annulée.
- **Le séminaire Région Normandie / TEN**, initialement envisagé 1^{er} avril 2022, aura lieu le 21 avril de 10h à 14h30 à la Région, en présence des présidents, des 2 vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs.
- **L'assemblée Générale 2022 de l'UMAC**, se déroulera le 6 mai 2022 aux Greniers à Sel de Honfleur.
- **La Commission d'Appel d'Offres** du 26 avril prévue de 9h30 à 11h30, est avancée à 9h00 et ne durera que 30 mn.
- **Le Comité Technique** du mardi 12 avril 2022 est reporté au mardi 26 avril à 10h00.
- **Une présentation du Schéma Directeur d'Implantation des IRVE**, sera proposée à l'issue du Bureau Syndical du 29 avril 2022 à 11h.

Pour mémoire, dans le cadre d'un groupement de commandes, coordonné par le SDEC ÉNERGIE au nom du TEN, nous avons confié à la société ARTELIA la réalisation des études préalables à la rédaction du Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques – SDIRVE, instauré dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités dite loi LOM.

Il sera présenté en séance, les premières conclusions de cette étude et les dispositions que nous aurons à engager pour réaliser ce SDIRE, au principal, une phase de concertation avec les principaux acteurs de la mobilité : la Région, les EPCI à FP, les communes, les associations d'usagers, les chambres consulaires, les entreprises ...

Le planning des échéances du 1er semestre 2022 mis à jour ainsi que le prévisionnel pour le 2nd semestre 2022 ont été remis en séance.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 24 février 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 13 de la note de synthèse explicative).

Pour les 18 projets étudiés, d'un montant total de 489 007,60 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 265 181,38 € HT pour les extensions du réseau et de 27 317.66 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 18 projets proposés pour un montant respectivement de 265 181,38 € pour les extensions du réseau et de 27 317.66 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 14 de la note de synthèse explicative).

Pour les 15 projets, d'un montant total de 187 805.33 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 114 469,81 € pour les extensions du réseau et de 33 686,00 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 15 projets proposés pour un montant respectivement de 114 469,81 € pour les extensions du réseau et de 33 686,00 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal 2022 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, Monsieur Bruno DELIQUE présente les travaux de la commission, réunie le 23 février 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

FESTIVAL « LES EXTRAVERTIES » – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE

La communauté de communes du Pays de Falaise sollicite un partenariat dans le cadre du festival « Les extraverties » qui se déroulera du 26 au 28 mai 2022 à Pont-d'Ouilly, sur le site de La Roche d'Oëtren.

Un espace dédié à l'éco mobilité sera proposé dans l'éco-village de Pont d'Ouilly, avec tests et démonstrations de cycles électriques, et des stands seront dédiés à l'information et à la sensibilisation environnementale.

Compte-tenu de l'objet de cet événement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ÉNERGIE, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide financière d'un montant de 1 000 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, pour l'organisation de ces festivités sur 3 jours.

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, ne participe pas au vote.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour l'organisation du Festival « Les Extraverties » sous réserve du vote du budget 2022 pour sa partie subventions 2022 au tiers publics et privés ;
- **DIT** que cette aide sera versée, dans le contexte sanitaire actuel, après la tenue effective de la manifestation en 2022 ;
- **CONSIDERE** que dans le cas où cette manifestation ne pourrait se tenir en 2022, l'aide octroyée deviendrait caduque ;
- **DECIDE** que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 65738 - Subventions aux organismes publics du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACCORD DE PRINCIPE - AIDES FINANCIERES - ETUDES DE SUBSTITUTION DE CHAUDIERES

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle que le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine Caen la mer, qui ont été sélectionnés dans le cadre du programme ACTEE 2 « action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique », vont réaliser des études de substitution des équipements de production de chaleur sur certaines communes de leurs territoires (50 pour le SDEC ÉNERGIE et 10 pour la Communauté urbaine de Caen la mer).

Dans ce contexte, et conformément au guide des contributions et aides financières du SDEC ÉNERGIE en vigueur, les collectivités vont solliciter le syndicat pour l'obtention d'une participation financière.

La règle générale qui prévaut en matière d'attribution d'une aide financière, est la conditionnalité de non engagement préalable du projet, avant la décision du syndicat d'octroyer son aide.

Considérant que, pour respecter les engagements du SDEC ÉNERGIE dans le cadre du programme ACTEE, notamment en termes de délais de réalisation des études, il conviendrait que ces 60 études puissent être engagées rapidement sans attendre la décision préalable de la Commission Transition Énergétique et du Bureau Syndical d'accorder éventuellement une aide financière.

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de déroger au principe général de non engagement préalable du projet pour l'octroi des aides financières aux collectivités pour les études de substitution des équipements de production de chaleur qui seront réalisées dans le cadre du programme ACTEE2 et de donner un accord de principe pour le financement de ces études par le syndicat, selon le guide des aides financières 2021.

A noter, qu'un bilan sera fait sur leur réalisation effective et le financement associé.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déroger au principe général sus visé de conditionnalité à l'octroi des aides financières aux collectivités dont les études de substitution des équipements de production de chaleur qui seront réalisées dans le cadre du programme ACTEE2 ;
- **DONNE** un accord de principe pour le financement par le syndicat, au taux prévu dans le guide des aides financières 2021, des études de substitution des équipements de production de chaleur réalisées dans le cadre du programme ACTEE2 ;

- *DIT que ce programme spécifique d'études fera l'objet d'un bilan détaillé sur la réalisation effective et son financement associé ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission réunie le 23 février 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA POSE DE BORNES DE RECHARGE – 2EME TRANCHE 2022

La première tranche pour l'année 2022 d'installation de bornes de recharges électriques résulte de la demande de la commune de Luc-sur-Mer pour la pose d'une borne de recharge 100 kVA, sur le parking du front de mer Guynemer, voirie communale de la commune.

A noter que cette borne ne relève pas du Schéma Directeur d'Implantation des bornes de Recharges dans le Calvados, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018.

A ce titre et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 1^{er} avril 2021, les dépenses d'investissement sont prises en charge à 20% par le SDEC ÉNERGIE et la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne sont prises en charge à 20% par le syndicat.

La commission propose au Bureau Syndical une 2^{ème} tranche de travaux 2022, pour l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules rechargeables, pour un montant global de 46 587 € HT.

Projets		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	
			Investissement	Forfait Maintenance
Luc-sur-Mer	Installation d'une borne de recharge 100 kVA	46 587 €	20 %	20 %

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la 2^{ème} tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant, pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (100 kVA) pour véhicules électriques rechargeables à Luc-sur-Mer, pour un montant de 46 587 € HT ;*
- *DIT que les dépenses à venir seront imputées à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 25 février 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ PROGRAMMES DE TRAVAUX – TRANCHES 2022

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2022

La troisième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 42 projets, pour un montant de 979 331 € HT dont 119 547 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 859 784 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 15 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (42 projets pour un montant de 979 331 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581- Travaux Electricité du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION – TRANCHE 2022

Par délibération en date du 11 décembre 2020, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a validé le partenariat liant le syndicat, Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », pour la rénovation de postes de transformation.

Dans le cadre de ce partenariat, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur 10 demandes de rénovations de postes de transformation pour un montant estimatif net de 14 900 €, dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Suite à l'interrogation de Monsieur Patrick JEANNENEZ relative à la possibilité de solliciter un artiste local pour ce genre de création, il est rappelé que le Syndicat est déjà lié par un partenariat avec Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie ».

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposés (10 projets d'un montant estimatif net de 14 900 €) ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article à l'article 6228 du budget – Travaux Electricité du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
VILLERS-SUR-MER	A	RUES SAINT-FERDINAND ET DES ROSES, IMPASSE ET RUE DES JARDINS	EP	350 261,23 €	81 886,20 €	23%

Le projet de convention a été adressé en annexe 17 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant total de 16 024,39 € ;
- **DIT** que la contribution du maître d'ouvrage délégué prévue à l'article 6 de ladite convention, sera imputée à l'article 13182 du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour réaliser la desserte intérieure d'un lotissement privé. Cette convention est basée sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019 :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
THAON	Le Clos du Val	SA IMMOBILIERE BASSE SEINE	6 maisons + 4 logements intermédiaires (colonne montante)	16 024,39 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la ville de Villers-sur-Mer ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

PPI 2019 – 2022 – BILAN DU PROGRAMME ANNUEL 2021 ET PROPOSITION POUR 2022

Le contrat de concession, approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 13 décembre 2018, précise, notamment l'établissement d'un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) sur la période 2019/2022 élaboré conjointement entre l'autorité concédante et le concessionnaire Enedis.

Ce programme pluriannuel est décliné en Programmes Annuels (PA) dont un bilan doit être réalisé, contractuellement, au plus tard le 1^{er} mars de l'année N+1.

Le suivi régulier des investissements du concessionnaire et du SDEC ÉNERGIE permet de s'assurer des engagements des deux parties, le tableau ci-après synthétise le montant global engagé au 31 décembre 2021 par rapport aux prévisions budgétaires des objectifs fixés pour chacun des PA 2019, 2020 et 2021 :

Les montants sont en K€ HT :

Maitre d'Ouvrage	PPI 2019/2022	Montant global Engagé de 2019 à 2021	Taux de réalisation au 31 / 12/2021 / PPI	PA 2022
Enedis	38 515 k€	28 665 k€	74 %	10 180 K€
SDEC ÉNERGIE	35 300 k€	23 402 k€	66 %	7 420 k€

Il est constaté que les engagements des PA 2019, 2020 et 2021 des deux parties sont globalement atteints.

Conformément au contrat de concession, le programme annuel 2022 sera présenté conjointement par le Président du SDEC ÉNERGIE et M. Frédéric HARDOUIN, délégué territorial du Calvados Enedis lors du Comité Syndical de mars prochain.

A cette fin, le niveau détaillé d'engagement envisagé à fin 2022 par rapport au Programme Pluriannuel d'Investissement sur la période 2019/2022 a été remis sur table aux membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 25 février 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

 > 1^{ère} tranche de Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la première tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT, annexe 18 de la note de synthèse explicative :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	113	440 819 €
	Tranche diagnostic programme efficacité énergétique	1	33 240 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	3	42 872 €
Signalisation lumineuse		6	10 871 €
Total		123	527 802 €

➤ **2^{ème} tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2022, pour la réalisation du projet d'éclairage public suivant, pour un montant total de 290 866 € TTC :

Programme travaux	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement	BELLENGREVILLE	Vidéo protection	147 866 €
Tranche diagnostic-Efficacité Énergétique	MOULT-CHICHEBOVILLE*	Programme efficacité énergétique 2022	63 000 €
	SAINT-PIERRE-EN-AUGE*	Programme efficacité énergétique 2022	80 000 €
TOTAL			290 866 €

* sur l'ensemble des communes déléguées.

Monsieur Romain BAIL souligne que Ouistreham, Colleville Montgomery et Saint-Aubin sur Mer n'auraient pu mener à bien leur projet de centre de supervision urbain sans l'aide du SDEC ÉNERGIE.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 290 866 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 - Travaux sur réseaux mis à disposition du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ **Travaux réalisés par la collectivité sous mandat du SDEC ÉNERGIE**

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour des travaux d'éclairage public :

Commune	Cat.	Nature du projet	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération HT	Montant HT du devis du réseau proposé par la commune	Proportion EP / Coût global du projet
LES MONTS D'AUNAY (AUNAY-SUR-ODON)	B1	Stade municipal	EP	1 024 800,00 €	195 815,28 €	19,1 %

Le projet de convention a été adressé en annexe 19 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

Monsieur Patrice GERMAIN pense qu'il serait intéressant de suivre la consommation de ce type d'équipement énergivore.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune Les Monts d'Aunay pour la réalisation des travaux d'éclairage public dans le cadre de la réhabilitation du stade municipal à Aunay-sur-Odon ;
- **ADOpte** la convention correspondante ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal, sous réserve du vote du budget par le Comité Syndical ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 1^{er} mars 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ Ressources Humaines

ADHESION AU CNAS

Le SDEC ÉNERGIE a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 1985.

Cette association, qui compte 20 111 structures territoriales adhérentes représentant 799 397 bénéficiaires, propose une offre complétée de prestations visant notamment les liens de solidarité des agents.

Pour rappel, le Conseil d'Administration du CNAS a décidé le 3 juin 2021 que les cotisations 2021 et 2022 seront identiques à celles de 2020, à savoir 212 euros par agent actif et 137.80 euros par retraité.

Considérant que la mission principale du CNAS est de proposer des services qui concernent prioritairement les agents actifs de la fonction publique (et leurs familles), le Bureau Syndical du 9 juillet 2021 a décidé de maintenir le principe de l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS pour la durée du mandat en cours et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022,

Considérant que les bénéficiaires de ce dispositif sont uniquement les agents du syndicat en activité de la fonction publique (et leurs familles).

Toutefois, certains agents retraités ayant activé certaines prestations sur plusieurs années, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical, de n'exclure du dispositif CNAS que les nouveaux retraités à compter du 1^{er} janvier 2022 et donc, de réintégrer les agents retraités actuels dans la déclaration des bénéficiaires.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRME** le renouvellement de l'adhésion du SDEC ÉNERGIE au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2022 et acte son renouvellement annuel par tacite reconduction sous réserve de l'évolution raisonnable des montants de cotisations,

- **DECIDE** de maintenir l'adhésion au CNAS pour les agents en activité et pour les agents retraités au 31 décembre 2021 qui en font la demande expresse,
- **DECIDE** de ne pas rendre éligibles au dispositif les agents retraités à compter du 1er janvier 2022,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6458 du budget principal,
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Finances

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que le SDEC ÉNERGIE, par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, a adopté le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1er janvier 2022, avant sa généralisation à toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024.

A noter que ce référentiel ne s'applique que pour le budget principal régi par l'instruction budgétaire et comptable M14. Le cadre comptable des deux budgets annexes reste la norme comptable M4.

Il convient de souligner les principales évolutions de la M57 :

- La fongibilité des crédits entre chapitres, à l'intérieur d'une même section et les possibilités très réduites d'activer les dépenses imprévues ;
- L'utilisation très limitée des chapitres 67 et 77 nouvellement libellés « charges spécifiques » et « produits spécifiques ». Les intitulés « charges exceptionnelles » et « produits exceptionnels » sont supprimés ;
- L'application du principe de « prorata temporis » pour les amortissements des immobilisations ;
- Le contrôle strict des subventions versées en section d'investissement.

Une présentation plus détaillée des principales évolutions entre les deux instructions budgétaires et comptables M14 et M57, jointe en annexe 4 de la note de présentation jointe à la convocation des élus, est présentée en séance :

○ **Principaux changements des règles comptables**

M14	M57
Application de la nomenclature uniquement	Application de la nomenclature Rédaction d'un règlement budgétaire et financier
Pas de fongibilité des crédits	Fongibilité des crédits entre chapitre (hors chapitre 012) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles, sans DM Au-delà de ce plafond, virement de crédits par DM
Souplesse de la gestion des dépenses imprévues avec vote de crédits	Conditions restrictives des dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles, dans le cadre d'AP/AE, sans crédits votés
Obligation de constituer des provisions dans 3 cas uniquement (contentieux, procédure collective et recouvrement)	Obligation de constituer une provision dès l'apparition du risque avéré Provision semi-budgétaire, sauf délibération
Utilisation des éléments exceptionnels (chapitres 67 et 77)	Suppression des éléments exceptionnels sauf 3 articles 673/773 : annulation de titres/mandats 675/775 : valeur comptable des immobilisations cédées 676/776 : plus-value ou moins-value

Comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de propriété	Comptabilisation des immobilisations sur la base de la notion de contrôle du bien (utilisation, composition)
Comptabilisation des éléments de l'actif en un seul bloc	Comptabilisation des éléments de l'actif en un seul bloc Possibilité de comptabilisation des éléments de l'actif par composant
Amortissement des immobilisations dans son intégralité	Amortissement des immobilisations dans son intégralité Amortissement des immobilisations par composant
Amortissement linéaire des immobilisations en année pleine	Amortissement des immobilisations au prorata temporis
Souplesse dans la gestion des subventions d'investissement versées	Contrôle des subventions d'investissement versées : correspondance entre la subvention et l'immobilisation subventionnée, suivi individualisé des subventions Une subvention non affectée au financement d'une immobilisation est comptabilisée en charge (subvention de fonctionnement)

o **Principaux changements des règles comptables**

M14		M57	
Code fonction	Intitulé de la fonction	Code fonction	Intitulé de la fonction
0	Services généraux	0	Services généraux
1	Sécurité et salubrité publique	1	Sécurité
2	Enseignement, formation	2	Enseignement, formation prof, apprentissage
3	Culture	3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport, loisirs
4	Sport et jeunesse	4	Santé, action sociale
5	Interventions sociales et santé	5	Aménagement des territoires et habitats (Réseaux)
6	Famille	6	Action économique
7	Logement	7	Environnement (Transition énergétique)
8	Aménagements urbains, environnement (Réseaux)	8	Transports
9	Action économique (Transition énergétique)	9	En réserve
En rouge les fonctions utilisées par le SDEC ÉNERGIE			

L'instruction budgétaire et comptable M57 s'appuie sur deux documents obligatoires :

- Le Compte Financier Unique, adopté par délibération du Comité Syndical du 16 décembre 2021 ;
- Le Règlement Budgétaire et Financier.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER - RBF

Monsieur Philippe LAGALLE précise que le règlement budgétaire et financier est un référentiel obligatoire pour les collectivités qui ont adopté l'instruction budgétaire M57 qui a pour objectif de :

- Préciser l'application de la réglementation comptable,
- Formaliser les procédures internes au SDEC ÉNERGIE de gestion budgétaire et comptable,
- Communiquer ces procédures aux élus et aux agents.

A ce titre, le règlement budgétaire et financier est un outil de pilotage permettant de :

- Viser la performance financière du syndicat pour faciliter les orientations et les arbitrages des instances de décisions ;
- S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité comptable ;
- Identifier les enjeux financiers et d'engager un travail de prospective financière ;
- Répondre à la montée en puissance des exigences nouvelles de la gestion financière publique en matière de qualité, de régularité et de sincérité de ces comptes.

Le règlement budgétaire et financier ne se substitue pas à la mise en place de contrôle interne ainsi qu'à la réglementation générale en matière de comptabilités et finances publiques. Il la précise et l'adapte quand cela est possible.

Le règlement budgétaire et financier est mis à jour selon les besoins du syndicat et/ou les évolutions de la réglementation comptable ; il comporte 4 parties : le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle et la gestion patrimoniale.

Le détail de ce référentiel a été joint aux membres du Bureau Syndical en annexe 5 de la note de synthèse explicative jointe à leur convocation.

Le Bureau Syndical approuve ce règlement, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 24 mars prochain.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 ET BUDGETS PRIMITIFS 2022

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise que le changement d'instruction budgétaire et comptable et la volonté affichée des élus d'expliquer les comptes du SDEC ÉNERGIE avec pédagogie et transparence, conduisent à proposer une présentation concomitante des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 pour chacun des trois budgets du syndicat, à savoir :

- Le budget principal,
- Le budget annexe « Energies renouvelables »,
- Le budget annexe « Mobilité Durable ».

Il rappelle que, pour chacun de ces budgets, leur présentation se décline par section, chapitre ainsi que le résultat de leur exercice ; le Comité Syndical votant les comptes administratifs et les budgets primitifs par chapitre et par nature.

Les documents comptables (comptes administratifs, affectation du résultat et budgets primitifs) sont détaillés dans l'annexe 6 de la note de synthèse explicative, jointe à la convocation des élus.

Il est exposé ci-après les éléments importants de chaque budget.

○ BUDGET PRINCIPAL

La solidité financière du budget principal du SDEC ÉNERGIE est confirmée, permettant au syndicat de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique et d'accompagner les collectivités adhérentes dans leurs projets.

Le résultat financier cumulé reste satisfaisant, ce qui permet au syndicat de disposer de marges de manœuvre pour mettre en œuvre une politique d'investissement soutenue.

Le montant des principales recettes du syndicat (TCCFE, redevances, FCTVA), à l'exception du FACÉ, reste à un niveau suffisant, permettant de financer les dépenses d'investissement sans recours à l'emprunt.

La traduction financière des priorités exprimées dans le dernier rapport d'orientations budgétaires, se matérialise par un programme d'investissement de 33 M€ en faveur des réseaux d'électricité – 29 M€ et de la transition énergétique – 4 M€.

La situation politique et économique (crise sanitaire, guerre en Ukraine) génère des tensions sur les marchés (difficulté d'approvisionnement, reprise de l'inflation, hausse des matières premières, flambée du prix de l'énergie).

Dans ce contexte, les propositions suivantes permettent de soutenir l'action de nos membres au travers :

- Des aides financières proposées par les Vice-Présidents des commissions internes qui restent dans la continuité de celles votées par le Comité Syndical 2021 : leur niveau permet de soutenir les projets des communes et communautés de communes dans un contexte particulièrement haussier du coût des travaux,
- Pour certaines natures de projets particulièrement exposés à des variations de coût, des dérogations aux mécanismes de plafonnement des aides sont proposées sur décision du Bureau Syndical,
- De même, il est proposé une augmentation limitée à 1 % de l'ensemble des forfaits hors tarifs des IRVE bien en deçà des 2% de variation des index travaux constatée pour 2021,
- L'éventualité exposée dans les conclusions du ROB 2022 visant à généraliser l'intégration des frais de gestion supportés par le syndicat dans le coût global d'un projet est reportée.

Le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 du budget principal sont ainsi présentés comme suit :

➤ Recettes de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 081 763,56	13 081 763,56	13 561 052,46	Résultat excédentaire N-1 reporté
70	Produits de gestion courante	90 000,00	71 005,86	120 000,00	Mise à disposition de personnel et de moyens matériels pour les deux régies selon la clé de répartition (0,5 ETP pour le BA ENR et 1 ETP pour le BA MD)
73	Impôts et taxes	10 000 000,00	10 601 791,57	10 500 000,00	Perception de la TCCFE avant reversement à certaines communes
74	Dotations et subventions	12 750 000,00	12 796 144,12	14 467 900,00	Participation des collectivités aux financements des travaux et services
75	Autres produits de gestion courante	5 300 000,00	5 288 844,07	5 350 000,00	Redevances « Electricité » et « Gaz », le loyer ORANGE, vente de CEE et fonds ACTEE
76	Produits financiers	100,00	49,34	1 000 000,00	Part sociale du syndicat au Crédit Agricole Versement unique d'un fournisseur d'énergie dans le cadre du marché d'énergie
77	Produits spécifiques	300 000,00	72 807,81	50 000,00	Pénalités aux entreprises, annulation de mandats, produits de cession d'immobilisation Réduction du montant du chapitre par application de la M57
013	Atténuation de charges	50 000,00	57 473,12	60 000,00	Prise en charge de la valeur faciale des tickets restaurants par les agents
042	Opérations d'ordre	6 500 000,00	6 259 035,48	7 500 000,00	Quote-part de subventions d'investissement – amortissement des subventions
TOTAL DES RECETTES		48 071 863,56	48 228 914,93	52 608 952,46	

➤ Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	8 143 000,00	7 149 115,24	10 800 000,00	Détail slide suivant
012	Charges de personnel	3 600 000,00	3 491 573,87	3 900 000,00	Hausse des dépenses du personnel par effet de rattrapage 2021 et nouveaux besoins
65	Charges de gestion courante	380 500,00	307 968,47	1 000 000,00	Augmentation du chapitre par application de la M57 : subvention d'équilibre versées aux budgets annexes, reversement de la subvention ACTEE
66	Charges financières	280 000,00	241 591,23	230 000,00	Prise en charge des intérêts bancaires d'emprunts
67	Charges spécifiques	670 000,00	459 695,25	170 000,00	Réduction du chapitre par application de la M57
68	Provisions pour risques et charges	50 000,00	50 000,00	50 000,00	Gestion d'une provision pour charge du personnel
014	Reversement impôts et taxes	2 000 000,00	1 616 381,18	1 900 000,00	Reversement des produits perçus de TCCFE et de redevances aux collectivités éligibles
022	Dépenses imprévues	500 000,00	0,00	0,00	Pas de crédits par application de la M57
023	Virement à l'investissement	15 948 363,56	0,00	17 058 952,46	Montant de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
042	Opérations d'ordre	16 500 000,00	16 235 929,32	17 500 000,00	Ecritures comptables en référence au chapitre 040 des recettes d'investissement - Dotations aux amortissements des biens Augmentation du chapitre par application de la M57 (prorata temporis)

TOTAL DES DEPENSES	48 071 863,56	29 552 264,56	52 608 952,46	
RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT	0	18 676 660,37	0	

➤ Détail des charges à caractère général par compétence exercée :

		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Charges rattachées aux compétences	EP/SL	6 565 000	5 940 718,81	8 995 900
	Télécommunication	55 000	49 715,38	55 000
	Transition Energétique (Réseaux de Chaleur)	20 000	1 176,00	50 000
	Transition Energétique (Programme ACTEE)	350 000	89 940,97	350 000
	Mobilité Durable (Hydrogène)	130 000	78 331,20	130 000
Total des charges rattachées aux compétences		7 120 000	6 159 882,36	9 580 900
Total des charges de structures		1 023 000	989 232,88	1 219 100
TOTAL DU CHAPITRE 011		8 143 000	7 149 115,24	10 800 000

➤ Recettes d'investissement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	2 599 728,31	2 599 728,31	2 534 474,92	Résultat excédentaire N-1 reporté en recette
10	Dotations, fonds divers et réserves : 10222 - FCTVA	5 069 423,83 1 500 000,00	5 331 420,83 1 761 081,00	6 500 000,00 1 384 392,09	Eligibilité des activités hors contrat de concession au dispositif FCTVA Affectation du résultat 2021 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement
	1068 - Affectation du résultat	3 569 423,83	3 569 423,83	5 115 607,91	

13	Subventions d'investissement	12 200 000,00	10 635 547,50	10 000 000,00	FACé, PCT, Région, Département, ADEME, ENEDIS, fonds de concours et tiers privés
16	Emprunts	200 000,00	954 226,84	0,00	Fin du dispositif d'étalement des charges
23	Avances forfaitaires versées sur marchés	500 000,00	234 893,59	250 000,00	Dispositif activé par les entreprises dans le cadre de marché public
4582	Participations des adhérents aux opérations sous mandat	1 800 000,00	722 971,03	2 923 242,27	Contributions des collectivités au financement des travaux des réseaux
021	Virement de la section de fonctionnement	15 948 363,56	0,00	17 058 952,46	Montant de l'autofinancement permettant le financement des dépenses d'investissement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 500 000,00	16 235 929,32	17 500 000,00	Ecritures comptables en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement - Dotations aux amortissements des biens Augmentation du chapitre par application de la M57 (prorata temporis)
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000 000,00	427 762,77	1 000 000,00	Ecritures comptables concernant les avances forfaitaires
TOTAL DES RECETTES		55 817 515,70	37 142 480,19	57 766 669,65	

➤ **Dépenses d'investissement :**

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	Pas de résultat N-1 car résultat 2021 positif
020	Dépenses imprévues	1 600 000,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	948,60	5 000,00	Régularisation d'écritures comptables
16	Emprunts et dettes assimilées	2 600 000,00	2 478 988,38	2 500 000,00	Remboursement des emprunts pour le financement des travaux de réseaux
20	Immobilisations incorporelles	400 000,00	157 706,26	400 000,00	Dépenses couvrant la réalisation d'études et l'acquisition de logiciels
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	25 738,74	500 000,00	Subventions d'investissement versées aux collectivités pour le financement des réseaux et de la Transition
21	Immobilisations corporelles	1 700 000,00	834 738,43	1 800 000,00	Aménagement des locaux, matériels bureautiques et informatiques, construction réseau technique de chaleur
23	Travaux des réseaux	38 617 515,70	22 794 362,74	41 454 921,96	Travaux sur réseaux et de transition énergétique
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	0,00	200 000,00	Participation du syndicat à une SEM
4581	Travaux des réseaux sous mandat	3 000 000,00	1 628 723,87	2 406 747,69	Travaux sous mandat (télécom..)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 500 000,00	6 259 035,48	7 500 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissement des subventions
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	1 000 000,00	427 762,77	1 000 000,00	Ecritures comptables concernant les avances forfaitaires
TOTAL DES DEPENSES		55 817 515,70	34 608 005,27	57 766 669,65	
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS		0	2 534 474,92	0	

Pour ce qui concerne l'affectation du résultat 2021 du budget principal :

1) Détermination du résultat :

Section de fonctionnement		Montant
Recettes Fonctionnement	a	35 147 151,37
Dépenses Fonctionnement	b	29 552 254,56
Résultat Fonctionnement N	$c = a - b$	5 594 896,81
Résultat Fonctionnement N-1	d	13 081 763,56
Résultat Fonctionnement cumulé	$e = c + d$	18 676 660,37

Section d'investissement		Montant
Recettes Investissement	f	34 542 751,88
Dépenses Investissement	g	34 608 005,27
Résultat Investissement N	$h = f - g$	-65 253,39
Résultat Investissement N-1	i	2 599 728,31
Résultat Investissement cumulé	$j = h + i$	2 534 474,92

2) Détermination du besoin de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement	j	2 534 474,92
RAR en recettes d'investissement	k	5 818 096,81
RAR en dépenses d'investissement	l	13 468 179,64
RAR résultat	$m = k - l$	-7 650 082,83
Besoin de financement	$n = j - m$	-5 115 607,91

3) Affectation du résultat

Résultat à affecter	18 676 660,37
Couverture du besoin de financement	-5 115 607,91
Solde disponible	13 561 052,46
Montant affecté au 1068	5 115 607,91
Report de fonctionnement au 002	13 561 052,46
Report d'investissement au 001	2 534 474,92

Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions de compte administratif 2021, d'affectation du résultat 2021 et de budget primitif 2022 du budget principal au Comité Syndical du 24 mars 2022.

o **Budget annexe « Energies renouvelables »**

Le budget annexe « Energies renouvelables » porte les investissements pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments publics.

La section de fonctionnement montre un résultat qui s'approche de l'équilibre par l'augmentation des recettes venant de la vente de la production d'électricité.

La section d'investissement, bénéficiant d'une dotation initiale, doit prendre en charge une demande soutenue des collectivités pour l'installation de ces infrastructures.

La dotation initiale versée en 2018 devrait être entièrement consommée fin 2022 pour réaliser les projets d'investissement.

En 2022, il y a nécessité de redéfinir un nouveau concept budgétaire permettant de poursuivre l'accompagnement des collectivités pour le développement de la production EnR sur leur bâtiment, dispositif qui devra être opérationnel dès début 2023.

Le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 du budget annexe « Energies renouvelables » sont présentés comme suit :

➤ Recettes de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	612,75	612,75	827,64	Résultat excédentaire 2021 reporté
70	Produits de gestion courante	60 000,00	59 746,91	70 000,00	Produits issus de la vente d'électricité des centrales panneaux photovoltaïques mises en service, selon les contrats de vente avec EDF
74	Dotations et subventions	11 000,00	7 448,78	10 000,00	Participation des collectivités par instauration d'un forfait
75	Autres produits de gestion courante	0,00	3 720,00	0,00	Reversement de caution EDF
77	Produits exceptionnels	17 587,25	8 000,00	17 172,36	Versement d'une subvention d'équilibre permettant d'obtenir un résultat excédentaire
042	Opérations d'ordre	30 000,00	20 424,52	40 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissements des subventions
TOTAL DES RECETTES		119 200,00	99 952,96	138 000,00	

➤ Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	25 000,00	12 896,57	30 000,00	Charges directes et charges indirectes proratisées des moyens généraux Augmentation des coûts de maintenance
012	Charges de personnel	31 000,00	29 926,11	35 000,00	Mise à disposition de personnel pour 0,5 ETP
65	Charges de gestion courante	1 000,00	0,00	1 300,00	Proratisation des frais d'élu et régularisation TVA
67	Charges spécifiques	7 000,00	6 542,23	3 000,00	Annulation de titres
68	Provisions pour risques et charges	13 200,00	13 200,00	15 700,00	Provision pour gros œuvre (remplacement des onduleurs)
69	Reversement impôts et taxes	1 000,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	1 000,00	0,00	3 000,00	
042	Opérations d'ordre	40 000,00	36 560,41	50 000,00	Dotations aux amortissements des immobilisations
TOTAL DES DEPENSES		119 200,00	99 125,32	138 000,00	
RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT		0,00	827,64	0,00	

➤ Recettes d'investissement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	1 104 571,88	1 104 571,88	730 553,12	Résultat excédentaire N-1 reporté
13	Subventions d'investissement	175 000,00	34 464,27	100 000,00	Participation de la Région au financement des immobilisations
23	Avances forfaitaires versées sur marchés	5 000,00	0,00	5 000,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	36 560,41	50 000,00	Dotation aux amortissements des immobilisations, en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	50 000,00	22 553,24	30 000,00	Ecritures comptables pour avances forfaitaires
TOTAL DES RECETTES		1 374 571,88	1 198 149,80	915 553,12	

➤ Dépenses d'investissement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
020	Dépenses imprévues	50 000,00	0,00	0,00	
23	Travaux des réseaux	735 000,00	424 618,92	845 553,12	Installation de 12 centrales panneaux photovoltaïques
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	20 424,52	40 000,00	Quote-part de subventions d'investissement - amortissements des subventions
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	50 000,00	22 553,24	30 000,00	Ecritures comptables pour avances forfaitaires
TOTAL DES DEPENSES		865 000,00	467 596,68	915 553,12	
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS		509 571,88	730 553,12	0,00	

Pour ce qui concerne l'affectation du résultat 2021 du budget annexe « ENR » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	99 340,21
Dépenses Fonctionnement	99 125,32
Résultat Fonctionnement N	214,89
Résultat Fonctionnement N-1	612,75
Résultat Fonctionnement cumulé	827,64

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes Investissement	93 577,92
Dépenses Investissement	467 596,68
Résultat Investissement N	-374 018,76
Résultat Investissement N-1	1 104 571,88
Résultat Investissement cumulé	730 553,12
RAR Recettes Investissement	0,00
RAR Dépenses Investissement	129 065,34
Résultat RAR	-129 065,34
Capacité de financement	601 487,78
AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
Report à l'investissement au 1068	0,00
Report au fonctionnement en recette au 002	827,64
Report à l'investissement en recette au 001	730 553,12

Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions de compte administratif 2021, d'affectation du résultat 2021 et de budget primitif 2022 du budget annexe « ENR » au Comité Syndical du 24 mars 2022.

o **Budget annexe « Mobilité Durable »**

Le budget annexe « Mobilité durable », consacré à l'installation de bornes de recharges, connaît les évolutions suivantes :

- La très forte augmentation de recettes de fonctionnement s'explique au principal par le développement de l'utilisation des bornes par les usagers (pm +100 % entre 2021 et 2020) et par la revalorisation des tarifs de recharge afin de tendre progressivement à l'équilibre de la section de fonctionnement (pour rappel, un SPIC s'équilibre par les redevances versées par les bénéficiaires du service),
- L'impact de la hausse des coûts de l'énergie sur les frais de fonctionnement,
- L'attribution de financement pour l'installation de nouvelles bornes de recharge, dans le cadre du Plan de relance.

Pour rappel, le déploiement des infrastructures de recharges pour véhicules électriques dans le département est porté par le SDEC ÉNERGIE depuis 2015 dans le cadre d'un Appel à Projet de l'ADEME dont le syndicat a été lauréat.

Ce programme a permis au syndicat de mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement du territoire par le déploiement de 230 bornes de recharges réparties uniformément dans le Calvados.

Le développement des véhicules électriques est maintenant une réalité dont les conséquences sur les besoins d'équipement en bornes de recharge sont majeures.

Dans ce contexte, courant 2022, le syndicat élabore le Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques du Calvados – SDIRVE, instauré dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités dite loi LOM, et ce, en concertation avec les principaux acteurs de la mobilité : le REGION, les EPCI à FP, les communes, les associations d'usagers, les chambres consulaires, les entreprises...

Il s'agit de mettre en perspective les attentes des utilisateurs, les changements d'usages, les besoins d'équipements exprimés par les collectivités...

Il est probable que le modèle économique (SPIC – Budget annexe...) mis en place par le syndicat pour répondre aux investissements nécessaires pour un premier niveau d'équipement du Département – 230 bornes - devra être adapté voire reconsidéré à très court terme.

Les conclusions du SDIRVE attendues courant 2022 permettront d'élaborer un premier niveau de réponses.

Le compte administratif 2021 et le budget primitif 2022 du budget annexe « Mobilité Durable » sont présentés comme suit :

➤ Recettes de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
002	Résultat de fonctionnement reporté	34,34	34,34	1 109,49	Résultat excédentaire N-1 reporté
70	Produits de gestion courante	190 000,00	178 627,08	390 000,00	Fortes évolutions de la recette par augmentation du nombre de recharges et augmentation des tarifs de recharge aux usagers Prévisions haussières en raison du développement de la mobilité électrique
74	Dotations et subventions	10 000,00	2 133,34	3 500,00	Participation des collectivités au fonctionnement des infrastructures
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	349 965,66	348 310,65	252 390,51	Versement d'une subvention d'équilibre permettant d'obtenir un résultat excédentaire
042	Opérations d'ordre	170 000,00	149 679,11	180 000,00	Quote-part des subventions d'investissement
TOTAL DES RECETTES		720 000,00	678 784,52	827 000,00	

➤ Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
011	Charges à caractère général	360 000,00	359 844,53	440 000,00	Mise à disposition de moyens généraux et charges directes liées à l'exploitation et à la maintenance des IRVE Prise en compte de l'augmentation des coûts d'énergie
012	Charges de personnel	31 000,00	29 926,11	65 000,00	Hausse des charges du personnel par revalorisation du temps passé par les agents – proratisation pour 1 ETP (au lieu de 0,5ETP)
65	Charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00	
68	Provisions pour risques et charges	15 000,00	0,00	15 000,00	Constitution d'une provision pour remplacement de pièces des bornes
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	0,00	0,00	Application de la fiscalité (TVA et IS) pour les activités de la régie si le résultat de la section est excédentaire
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	5 000,00	
042	Opérations d'ordre	300 000,00	287 904,39	300 000,00	Dotations aux amortissements
TOTAL DES DEPENSES		720 000,00	677 675,03	827 000,00	
RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT		0,00	1 109,49	0,00	

➤ Recettes d'investissement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
001	Résultat d'investissement reporté	3 038 008,30	3 038 008,30	3 155 919,79	Résultat excédentaire N-1 reporté
13	Subventions d'investissement	200 000,00	134 689,12	500 000,00	Participation des collectivités et de l'Etat (FACé et ADVENIR) au financement des IRVE
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	300 000,00	287 904,39	300 000,00	Dotations aux amortissements des immobilisations
TOTAL DES RECETTES		3 538 008,30	3 460 601,81	3 955 919,79	

➤ Dépenses d'investissement :

Chap.	Intitulé	BP 2021	CA 2021	BP 2022	Commentaires
020	Dépenses imprévues	20 000	0,00	50 000,00	
20	Immobilisations incorporelles	15 000	0,00	35 500,00	Achat de logiciel, de création de site pour les utilisateurs et le titulaire du marché
21	Immobilisations corporelles	5 000	2 509,10	50 000,00	Achat d'antennes pour réception des IRVE et de prise de branchements
23	Immobilisations en cours	500 000	152 493,81	803 130,16	Installation de 20 bornes rapides, ou accélérées
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	150 000	149 679,11	180 000,00	Dotations aux amortissements
TOTAL DES DEPENSES		690 000	304 682,02	1 118 630,16	
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS		2 848 008,30	3 155 919,79	2 837 289,63	

Pour ce qui concerne l'affectation du résultat 2021 du budget annexe « MD » :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	678 750,18
Dépenses Fonctionnement	677 675,03
Résultat Fonctionnement N	1 075,15
Résultat Fonctionnement N-1	34,34
Résultat Fonctionnement cumulé	1 109,49

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes Investissement	422 593,51
Dépenses Investissement	304 682,02
Résultat Investissement N	117 911,49
Résultat Investissement N-1	3 038 008,30
Résultat Investissement cumulé	3 155 919,79

RAR Recettes Investissement	0
RAR Dépenses Investissement	393 130,16
Résultat RAR	-393 130,16
Capacité de financement	2 762 789,63
AFFECTATION DU RESULTAT 2021	
Report à l'investissement au 1068	0,00
Report au fonctionnement en recette au 002	1 109,49
Report à l'investissement en recette au 001	3 155 919,79

Le Bureau Syndical décide de soumettre ces propositions de compte administratif 2021, d'affectation du résultat 2021 et de budget primitif 2022 du budget annexe « MD » au Comité Syndical du 24 mars 2022.

Une synthèse des dépenses d'investissement est présentée aux membres du Bureau Syndical, comme suit :

Nature des investissements	BP 2022 sans les reports
DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESEAUX	
Total des dépenses sur réseaux	29 484 294,94

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE TRANSITION ENERGETIQUE		
Budget principal	Construction de réseaux de chaleur	854 611,94
	Réalisation du programme ACTEE	400 000,00
	Installation de stations de recharge "Hydrogène"	50 000,00
	Apport de capitaux pour SEM	200 000,00
	Renouvellement de l'éclairage intérieur	300 000,00
	Réalisation du programme efficacité énergétique EP	650 000,00
	Réalisation du programme des bâtiments publics	350 000,00
Budget annexe "EnR"	Installation de panneaux photovoltaïques	711 487,78
Budget annexe "MD"	Installation de bornes de recharges	410 000,00
Total des dépenses de la transition énergétique		3 926 099,72

Le Bureau Syndical prend acte de cette présentation.

BUDGET ANNEXE « ENR » - PROVISIONS POUR CHARGES ET RISQUES

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE ayant, dans le cadre de transfert de compétence « Energies renouvelables », installé des équipements de production d'énergie à partir de panneaux photovoltaïques, a créé une provision pour gros entretien afin d'assurer le renouvellement de matériels (Ex : les onduleurs), par délibération du Comité Syndical du 6 février 2020, qui a été mise à jour par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2021.

Le syndicat actualise la provision pour gros entretien en complétant la liste des provisions pour le renouvellement de matériel, comme suit :

Nature du projet	Objet de la provision pour gros entretien	Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation		Montant total	Durée	Date de la provision		Montant annuel de la provision
							Début	Fin	
Panneaux photovoltaïques	Renouvellement de l'onduleur	Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEE ORNE ET ODON	Rue des écoles - 14 210 SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20	01/01/2021	01/01/2041	230 €
		Atelier municipal	RD 99 - 14 400 SUBLES		1 000 €	20	01/01/2021	01/01/2041	50 €
		Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CŒUR DE NACRE	RD 35 - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €	20	01/01/2021	01/01/2041	275 €
		Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - 14 310 VILLERS BOCAGE	1 200 €	20	01/01/2021	01/01/2041	60 €
		Eglise	Le Bourg - 14260 BREMOY		1 700 €	20	01/01/2021	01/01/2041	85 €
		Salle des fêtes	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson - 14 140 LIVAROT PAYS D'AUGE		7 300 €	20	01/01/2021	01/01/2041	365 €
		Gymnase communal Pierre Roux	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE		6 500 €	20	01/01/2021	01/01/2041	325 €
		Hall des sports Clément MOISI	Rue Pierre Roux - 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE		8 500 €	20	01/01/2021	01/01/2041	425 €
		Ecole de musique de Vassy	Rue Marcel Lepage - 14 410 VALDALLIERE		3 700 €	20	01/01/2021	01/01/2041	185 €
		Pôle enfance jeunesse	38, grande rue - 14 880 HERMANVILLE SUR MER		17 802 €	20	01/01/2021	01/01/2041	900 €
		Ecole primaire	2, rue Jean Moulin - 14 420 POTIGNY		5 973 €	20	01/01/2021	01/01/2041	300 €
		Bâtiment Action Solidaire intercommunal	Les Delettes - 14 530 LUC SUR MER		8 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	400
		Salle multi-activités	Rue Jules QUESNEL - 14 790 FONTAINE ETOUPEFOUR		11 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	550
		Ecole	5, rue du Pronais - 14 190 OUILLY LE TESSON		8 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	400
		Atelier	11, avenue des Tilleuls - 14 340 CAMBREMER		12 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	600
Ecole élémentaire	77, rue du Manoir - 14 840 CUVERVILLE		11 000 €	20	01/01/2022	01/01/2042	550		
	Dépose du matériel en fin de vie	Toutes les installations		10 000 €		01/01/2021	01/01/2041	10 000 €	
									15 700 €

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur ces propositions, avant qu'elles soient soumises à l'approbation du Comité Syndical, le 24 mars prochain.

BUDGET ANNEXE « MD » - PROVISIONS POUR CHARGES ET RISQUES

Le SDEC ÉNERGIE constitue des provisions pour gros entretiens des infrastructures de recharge pour véhicules électrique ou hybrides installées dans les communes ou EPCI, afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement. Ces provisions pour gros entretiens concernent principalement le remplacement des pièces électroniques et sont basées sur un plan pluriannuel de travaux.

Nature de la provision	Objet	Volume	Montant total	Durée en année	Montant annuel	1 ^{ère} année de provision
Gros entretien	Remplacement des composants électroniques	Les bornes en service	150 000 €	10	15 000 €	2022

Le Bureau Syndical prend acte de ce rappel.

GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS – AP/CP

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle que, dans le cadre du contrat de concession pour le service public de distribution d'électricité dans le Calvados, la réalisation de certains travaux sur le réseau public d'électricité est définie dans le cadre d'un Programme Pluriannuel d'Investissement – PPI - d'une durée de 4 ans, couvrant la période 2019/2022.

Ce premier PPI concerne une partie des investissements du syndicat sur le réseau public d'électricité.

Les investissements concernés ont fait l'objet d'une délibération du Comité Syndical le 13 décembre 2018, dans le cadre de la signature de l'avenant n° 1 au contrat de concession d'électricité.

Le montant des investissements concernés est, sur la période considérée, de 35 300 000 € HT et concerne, au principal, la totalité des renforcements du réseau, le renouvellement en zone rurale et zone urbaine des réseaux basse tension en fils nus et les projets d'effacements des réseaux situés en zones prioritaires ou zone de vents.

Cette gestion des travaux d'investissement est pilotée budgétairement et comptablement par la mise en place de la procédure des AP/CP (autorisation de programme / crédit de paiement).

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

La procédure des AP/CP est ouverte exclusivement aux opérations d'investissement définies ci-avant.

Les dépenses d'investissement de ces opérations sont financées par les recettes venant de l'Etat (FACÉ, TCCFE...), d'Enedis (Redevances) ou des collectivités.

Les montants des AP et CP exprimés en HT et en kilo d'euros sont :

Finalité PPI	Montant de l'AP 2019-2022	2019		2020		2021		2022 Montant des CP	Taux de consommation	
		Votés	Mandatés	Votés	Mandatés	Votés	Mandatés			
Renforcement réseau BT en zone rurale	11 000 K€	2 500	2 624	2 800	3 137	2 800	2 416	2 650	98 %	
Sécurisation BT fils nus	Communes rurales	15 270 K€	4 200	3 079	4 200	3 674	2 700	2 898	2 000	76 %
	Communes urbaines	7 100 K€	1 000	109	2 100	1 120	1 600	1 864	1 700	68 %
Enfouissement de réseau BT des communes rurales en zone littorale de vent	1 710 K€	500	254	800	326	350	310	1 000	111 %	
Travaux sous tension	220 K€	70	0	80	0	70	0	70	-	
TOTAL	35 300 K€	8 270		9 980		7 520		7 420		
			6 067		8 260		7 490		83 %	

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur ces propositions, avant qu'elles soient soumises à l'approbation du Comité Syndical, le 24 mars prochain.

SUBVENTIONS 2022 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle que le SDEC ÉNERGIE soutient des partenaires privés et publics sur des projets ou initiatives qui s'inscrivent dans les compétences et les missions exercées par le syndicat.

➤ Subventions aux tiers publics :

Subvention de fonctionnement				
Numéro du chapitre	Intitulé de la dépense	Budget primitif 2021	Compte administratif 2021	Budget primitif 2022
65	Accompagnement études énergie	5 000,00	44 744,95	50 000,00
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	60 000,00	38 821,36	60 000,00
	Subventions à l'achat des véhicules électriques	50 000,00	33 900,00	0,00
	Fonds de solidarité énergie	40 000,00	20 000,00	20 000,00
	Aides CCAS	5 000,00	763,65	5 000,00
	Divers	5 000,00	9 000,00	10 000,00
Sous-total des subventions aux tiers publics		165 000,00	147 229,96	145 000,00
65	Amicale du personnel	40 000,00	30 680,00	40 000,00
	Actions de solidarité internationale	0,00	0,00	8 000,00
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000,00	15 000,00	60 000,00
	Divers	5 000,00	600,00	2 000,00
Sous-total es subventions aux tiers privés		105 000,00	46 280,00	110 000,00
TOTAL		270 000,00	193 509,96	275 000,00

➤ Subventions aux tiers privés :

Subvention d'investissement					
Chap.	Intitulé de la dépense	BP 2021	CA 2021	BP 2022	
204	Compétence Electricité - communes	0	3 480,23	15 000	
	Compétence Gaz - communes	100 000	0,00	20 000	
	Compétence Transition Energétique (achat de véhicules, contribution TE)	Communes	100 000	0,00	135 000
		Groupement de communes	0	0,00	30 000
	Compétence Transition Energétique (programme ACTEE) - communes	0	0,00	100 000	
	Précarité énergétique (subvention aux travaux de rénovation énergétique)	0	0,00	20 000	
	Compétence Electricité et Gaz - tiers privés	0	22 258,51	180 000	
TOTAL		200 000	25 738,74	500 000	

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur ces propositions, avant qu'elles soient soumises à l'approbation du Comité Syndical, le 24 mars prochain.

Départ de Monsieur Abderrahman BOUJRAD (visioconférence).

CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2022

Monsieur le Directeur Général des Services précise que les modalités d'aides et de contributions pour l'année 2022 sont conformes aux orientations budgétaires actées par délibération du Comité Syndical le 3 février dernier.

Elles sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions des Débats d'Orientations Budgétaires et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Elles s'inscrivent globalement dans la continuité des contributions et aides financières votées pour 2021.

Les principales évolutions sont présentées à l'écran et ont été adressées aux membres du Bureau Syndical en annexe 7 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le 24 mars prochain.

1.1. ECLAIRAGE PUBLIC - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

La commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » a étudié l'évolution tarifaire des grilles des forfaits EP de maintenance, sachant que la dérive des prix du marché public EP/SL a évolué en 2021 de 1,9 %.

Après plusieurs simulations financières et prenant en compte l'évolution du coût de l'énergie en nette augmentation, la commission propose de faire évoluer les prix des forfaits EP de 1 % permettant ainsi d'établir le budget et les forfaits suivants :

o Bilan du budget de maintenance 2021 et prévisions 2022

	DEPENSES en €	
	2021 réalisé	2022
Travaux de maintenance : systématique, préventif, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT, logiciel de gestion des factures d'énergie ...	2 027 776	2 466 000 *
Télégestion – PMV	0	7 000
Télésurveillance	0	260 000
Frais d'assurance	12 026	17 000
Géo référencement du réseau	276 228	400 000
Frais de gestion interne	284 600	380 000
CCTE : Trame noire et expérimentation	0	50 000
Total dépenses	2 600 630	3 580 000

* cette évolution tient compte de l'adhésion de la commune de Trouville-sur-Mer.

	RECETTES	
	2021 réalisé	2022
Report résultat année (n-1)	384 213	810 760
Contribution des adhérents à la maintenance - forfaits de base	3 027 177	3 104 240
Contribution des adhérentes aux options - visite supplémentaire et nettoyage, l'option - éclairage festif - réglages horaires		
Total recettes	3 411 390	3 915 000
Report année n+1	810 760	335 000

o **Forfaits et prestations optionnelles 2022**

Pour les deux catégories de forfaits (âge des foyers et type de lampe) et pour les prestations optionnelles associées à ces forfaits, la commission « Eclairage public et signalisation lumineuse » propose, une augmentation de 1 %, inférieure à l'augmentation des coûts constatée par application des formules contractuelles de révision - 1,9 %.

a. **Forfaits annuels sur la base de l'âge des foyers :**

Par décision du Comité Syndical du 17 décembre 2020, il a été instauré une nouvelle catégorie de forfait basée sur l'âge des foyers et qui a vocation à se substituer progressivement aux forfaits par nature de lampe.

Au 1er janvier 2021, 132 collectivités relevaient de ce type de forfait, au 1er janvier 2022, leur nombre est de 100.

Après une première année de mise en œuvre, il a été constaté, pour certaines communes une augmentation significative des forfaits en raison de l'existence dans leur patrimoine d'une part prépondérante de matériels spécifiques relatifs au balisage et à la mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts).

A cet effet, en tenant compte de ces matériels, la commission propose de compléter la grille des forfaits basés sur l'âge des réseaux, selon les dispositions suivantes :

Forfait basé sur l'âge des réseaux		2021	2022
les 2 premières années		10,00	10,10
2, 3, 4 ans		24,00	24,20
de 5 à 9 ans		28,00	28,30
de 10 à 19 ans		32,00	32,30
de 20 à 24 ans		36,00	36,40
de 25 à 29 ans		40,00	40,40
supérieur à 30 ans		44,00	44,40
Balisage et mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts)	inférieur à 25 ans	17,40	17,60
	supérieur ou égal à 25 ans		28,30

b. Forfaits annuels sur la base des types de lampe

	2021	2022
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,40	17,60
Foyer équipé de leds quelle que soit la puissance	25,60	25,90
Foyer avec ballon fluorescent	35,40	35,80
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,70	32,00
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	42,00	42,40

L'augmentation globale du coût des forfaits de 1 % est largement compensée à la fois par :

- La mise en œuvre du programme R30 qui voit les installations rénovées bénéficier du forfait « âge des réseaux » plus avantageux,
- La prise en compte dans la liste des forfaits basés sur l'âge des réseaux des installations dédiées au balisage et à la mise en valeur par la lumière de faible puissance (< 40 watts).

Au bilan, l'ensemble de ces dispositions permet une réduction globale de l'ensemble des forfaits de 0.36 % par rapport à 2021.

c. Prestations Optionnelles

		2021	2022
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol		0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer		12,20	12,30
Changement heures de fonctionnement	1 ^{ère} armoire	56,30	56,90
	armoires suivantes	8,20	8,30
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	61,60	62,20
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	151,50	153,00
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	106,40	107,50
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	92,10	93,00
Maintenance d'une caméra de vidéosurveillance installée par le SDEC ÉNERGIE		50,80	51,30
Maintenance d'un Panneau à Messages Variable (PMV) installé par le SDEC ÉNERGIE	Avant le 31/12/2021 *	50,80	90,00
	A partir du 01/01/2022 *	50,80	210,00

* y compris frais de communication (pour les PMV posés avant 2022, cette prise en charge n'étant pas en vigueur lors de l'installation, il est proposé de faire évoluer progressivement cette tarification pour atteindre un équilibre à 2025).

d. 100 % lumière

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques à 2021, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%

o **Conditions d'exercice de la compétence « Eclairage public »**

L'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Eclairage Public » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 8 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur :

- L'article 3 où le délai pour réaliser l'état contradictoire du patrimoine EP lors d'une nouvelle adhésion passe de 6 mois à 1 an, de même, il est rajouté au 4^{ème} alinéa « et le renouvellement des installations dont l'âge dépasse 30 ans »,
- L'article 4 : « Travaux d'investissement », il est rajouté que les réalisations en éclairage public doivent respecter les prescriptions de la norme C 13-201 et de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses selon les dispositions suivantes :

Type de travaux	norme C 13-201	l'arrêté du 27 décembre 2018
Mise en souterrain des réseaux existants (coordonnées ou non avec le réseau électrique et communication)	X	X
Création d'un éclairage en souterrain	X	X
Création d'un éclairage en aérien sur des supports existants		X
Création d'un éclairage en aérien avec de nouveaux supports	X	X
Renouvellement place pour place de matériel existant		X

- L'article 7 précise que la visite annuelle d'entretien préventif porte notamment sur le changement périodique des sources lumineuses (hors stade) et l'éventuel changement des horaires de fonctionnement,
- Le chapitre « éclairage Festif » précise que « la délibération communale relative à la mise en place de cette option doit être réceptionnée par le SDEC ÉNERGIE avant la fin du 1er semestre de l'année n, pour une première pose à la fin du second semestre de l'année n »,
- L'article 26 relatif au recouvrement des contributions précise que celui-ci évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance d'éclairage, calculé chaque année au 1er janvier, et sur décision du Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le 24 mars prochain.

1.2. SIGNALISATION LUMINEUSE - FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES

Au même titre que les forfaits d'éclairage public, la commission propose une évolution des forfaits de signalisation et les prestations optionnelles de 1% permettant ainsi d'établir le budget et les forfaits suivants :

o Bilan 2021 et Prévisions 2022

	DEPENSES	
	2021 réalisé	2022
Travaux de maintenance (préventif, systématique, petites réparations, contrôle des mâts, DT/DICT ...)	118 577	128 000
Géo référencement du réseau	12 675	20 000
Frais de gestion interne	16 484	17 000
Frais de télécommunications	9 677	10 000
Total dépenses	157 413	175 000

	RECETTES	
	2021 réalisé	2022
Report résultat n-1	70 123	63 755
Contribution des adhérents	151 045	169 335
Total recettes	221 168	233 090
Report année n+1	63 755	58 090

a. Forfaits, prestations optionnelles 2022

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté, pour celui de l'armoire.

b. Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2021	2022
Feu principal	101,00	102,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	49,50	50,00
Potence	108,30	109,40
Armoire	195,90	197,90

- **Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :**

	2021	2022
Feu principal	96,00	97,00
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	47,10	47,60
Potence	102,80	103,80
Armoire	195,90	197,90

o **Conditions d'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse »**

L'actualisation des conditions administratives, techniques et financières de la compétence « Signalisation Lumineuse » est mineure.

Elle a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 9 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Pour l'essentiel, les modifications portent sur :

- l'article 4 relatif aux travaux d'investissement stipule que « les réalisations en signalisation lumineuse doivent respecter les prescriptions des guides techniques, type CERTU, et des normes, notamment la NF EN 12368, NF EN 12675 » et que « les travaux peuvent bénéficier d'une participation financière du SDEC ÉNERGIE ».
- L'article 21 relatif au recouvrement des contributions précise que celui-ci évoluera en fonction, notamment, de l'évolution des prix du marché de travaux et de maintenance de la signalisation lumineuse, calculé chaque année au 1er janvier, et sur décision du Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical le 24 mars prochain.

1.3. BAREME DES EXTENSIONS DE RESEAUX ELECTRIQUES

Monsieur Bruno DELIQUE rappelle, qu'en sa qualité d'autorité organisatrice des missions de service public d'électricité, le SDEC ÉNERGIE est appelé à être maître d'ouvrage de travaux pour le développement du réseau.

Les méthodes de calcul, utilisées par le SDEC ÉNERGIE, pour établir les barèmes pour la facturation des opérations de raccordement dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ont été notifiées à la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Ce barème de raccordement est largement inspiré du barème V6 actuel d'Enedis, approuvé par la CRE.

Conformément à l'article L. 342-10 du Code de l'Énergie et, n'ayant pas fait l'objet d'une opposition de la CRE dans un délai de trois mois à compter de leur notification, le dernier barème du syndicat est entré en vigueur le 12 mai 2021.

ENEDIS appliquant pour sa maîtrise d'ouvrage, toujours son barème de facturation version n°6, il est proposé de maintenir pour les raccordements réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, notre barème actuel validé par la CRE en mai 2021.

Le barème de facturation, suivant les situations rencontrées, a été transmis pour rappel aux membres du Bureau Syndical (annexe 10 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical valide cette proposition.

1.4. MOBILITE BAS CARBONE – TARIFICATION ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES 2022

- **L'actualisation des conditions administratives, techniques et financières** de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » a été transmise aux membres du Bureau Syndical (annexe 11 de la note de présentation jointe à leur convocation) et sera proposée au Comité Syndical.

Cette actualisation porte essentiellement sur la modification de la tarification Mobisdec et l'ajout d'une disposition sur la facturation en cas de hors communication.

- **Tarification IRVE**

Afin de tendre vers un équilibre progressif des dépenses et recettes liées à l'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques (IRVE), il sera proposé au Comité Syndical de procéder à une augmentation de 10 % de la tarification applicable aux recharges Mobisdec.

Recharge d'une puissance :	Tarification 2021 (€/min)	Tarification 2022 (€/min)	Augmentation (€/min)
≤ à 4 kVa	0,013	0,014	+ 0,001
> 4 à Kva et ≤ à 8 kVa	0,026	0,029	+ 0,003
> à 8 kVa et ≤ à 15 kVa	0,052	0,057	+ 0,005
> à 15 kVa et ≤ à 30 kVa	0,078	0,086	+ 0,008
> à 30 kVa et ≤ à 55 kVa	0,260	0,286	+ 0,026
> 55kVa	0,450	0,495	+ 0,045
Majoration pour immobilisation du service (recharge terminée et véhicule encore branché)	0,100	0,100	-

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre à l'approbation à l'approbation du Comité Syndical le 24 mars prochain.

FINANCEMENT DES FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 24 mars prochain devra se prononcer sur les 29 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 3 février 2022, pour un montant total de 605 929,86 €.

N° dossier	Commune	Commune historique	Intitulé du dossier	Nature travaux	Montant global HT	Participation communale	Financement de la participation communale	
							Fond de Concours	Section fonctionnement
21EPI0013	LES MONTS D'AUNAY	AUNAY SUR ODON	REMPLACEMENT DES FOYERS HORS SERVICE 15-008, 02-009 et 08-009	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 189,13	891,85	891,85	
22EPI0070			RENOUVELLEMENT PCB ET DRIVER HORS SERVICES - 22-002 et 22-007	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	959,39	719,54	719,54	
20EPI0579	BELLENGREVILLE		MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	123 221,96	99 858,02	92 416,47	7 441,55
22EPI0125	BIEVILLE-BEUVILLE		RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	49 420,77	28 109,49	28 109,49	
20EPI0241	THUE ET MUE	BRETTEVILLE-L'ORGUILLEUSE	EXTENSION DE CANDELABRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 892,22	11 919,17	11 919,17	
20EPI0765	BRETTEVILLE-SUR-ODON		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORT	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	26 886,15	21 508,92	20 164,61	1 344,31

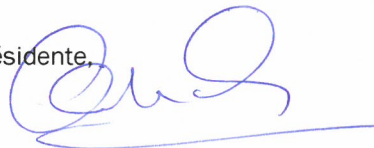
20AME0061	CAEN		EFFACEMENT RUE DE CALIX	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	191 147,11	142 198,23	142 198,23	
21EPI0939	CARPIQUET		DEPLACEMENT ET RENOUELEMENT DU LAMPADAIRE 08-107 HORS SERVICE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 836,11	1 377,08	1 377,08	
21EPI0966	CRESSERONS		MISE EN PLACE PANNEAU A MESSAGES VARIABLES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	15 680,85	10 192,55	10 192,55	
21EPI0858	DIVES-SUR-MER		REPLACEMENT DE L'ENVELOPPE DE L'ARMOIRE 06 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 532,60	1 226,08	1 149,45	76,63
21EPI0953			RENOUELEMENT DES PROJECTEURS 99-007/028	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	2 707,77	2 166,22	2 030,83	135,39
21SIL0057			RENOUELEMENT DU POTELET ET SIGNAL PIETON D2 ACCIDENTE	SIGNALISATION LUMINEUSE	940,95	752,76	705,71	47,05
22EPI0037	ÉTERVILLE		RENOUELEMENT DE MATERIELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	23 409,17	11 704,59	11 704,59	
21EPI0388	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY SUR MER	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT BASE DE LOISIRS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	40 745,78	30 559,34	30 559,34	
17EPI0562	THUE ET MUE	LE MESNIL-PATRY	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE ET RENOVATION DE MATERIELS	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	6 913,33	5 185,00	5 185,00	
21EPI0715	LUC-SUR-MER		RENOUELEMENT DU MAT 07-023 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	464,16	348,12	348,12	
21SIL0053	LUC-SUR-MER		RENOUELEMENT SUPPORT C2, D1 ET SIGNAL PIETON A1SP, A2SP, RENOUELEMENT BOUCLES A, C.	SIGNALISATION LUMINEUSE	2 977,46	2 233,09	2 233,09	
21EPI0980	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN		RENOUELEMENT DU MAT 12-011 ACCIDENTE	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	495,11	321,82	321,82	
20EPI0795	ROSEL		RENOUELEMENT DE MATERIELS DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	7 194,61	3 597,31	3 597,31	
22EPI0101	SAINT-ARNOULT		EXTENSION ECLAIRAGE PARKING SOSPIRO	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	3 895,44	2 532,04	2 532,04	
21EPI0427	SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE		RENOUELEMENT DE LAMPADAIRES	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	21 648,36	15 650,24	15 650,24	
21EPI0791	SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY		RENOUELEMENT DU MAT ACCIDENTE ET DU FOYER 02-001	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	483,73	362,80	362,80	
21EPI0792			RENOUELEMENT FOYER HORS SERVICE 14-039 ET 17-008	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	945,46	709,09	709,09	
21EXT0102	SAINT-PIERRE-DU-FRESNE		BT BG SAINT PIERRE DU FRESNE	EXTENSION DE RESEAUX ELECTRIQUES	8 933,74	3 800,69	3 800,69	
20EPI0964	VALDALLIERE	VASSY	EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	30 895,22	20 081,89	20 081,89	
21EPI0772	VAUCELLES		RENOUELEMENT ARMOIRE 03	ECLAIRAGE PUBLIC INVESTISSEMENT	1 262,71	820,76	820,76	
21AME0075	VILLERS-SUR-MER		RUES SAINT FERDINAND ET DES ROSES, IMPASSE ET RUE DES JARDINS	AMELIORATION DE L'ENVIRONNEMENT	291 884,36	196 148,10	196 148,10	
TOTAL					873 563,65	614 974,79	605 929,86	9 044,93

Le Bureau Syndical décide de soumettre cette nouvelle liste à l'approbation du Comité Syndical du 24 mars 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

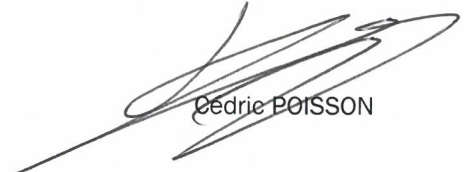
En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h10.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

BUREAU SYNDICAL DU 11 MARS 2022
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 12/01/2022 au 28/02/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de Compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT				
6064	Achats	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE n°2 pour 2022 FDB	14/02/2022	469	186,65				
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE n°1 pour 2022 PAPIER	26/01/2022	273	302,38				
		LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE n°1 pour 2022 FDB	26/01/2022	272	385,43				
6161	Achats	GROUPAMA CENTRE MANCHE	TRANSPORT DE MARCHANDISES	18/01/2022	193	81,85				
		GROUPAMA CENTRE MANCHE	AUTO COLLABORATEUR	18/01/2022	194	358,20				
		GROUPAMA CENTRE MANCHE	AUTO ELUS	18/01/2022	196	358,20				
		PROTECTAS	CONSEIL ET ASSISTANCE EN ASSURANCES	15/02/2022	484	3 476,29				
		GROUPAMA CENTRE MANCHE	CONTRAT DAB - ANNEE 2022	18/01/2022	195	3 568,56				
6168	Achats	GROUPAMA CENTRE MANCHE	REGULARISATION ASSURANCE - FLOTTE AUTO	01/02/2022	312	235,42				
6182	Communication	SIEGE	ABONNEMENT ANNUEL PANORAPRESSE	01/02/2022	329	2 086,55				
6184	Informatique	TOTAL MARKETING FRANCE	DEPLACEMENT	14/02/2022	480	75,00				
	Ressources Humaines	KPMG SECTEUR PUBLIC	L'INSTRUCTION M57 : EVOLUTION ET ENJEUX	14/02/2022	476	156,33				
6228	Communication	AXIANS	TRANSFERT DE COMPETENCE ET ESTIMATION	14/02/2022	480	204,00				
		GRAFIK	10 ADHESIFS POLYMERES	24/02/2022	539	65,00				
		APRIM	GSTION DE FABRICATION	26/01/2022	290	657,30				
		APAEI DE PAPILLONS BLANCS	ROUTAGE DIALOGUE 81 HORS SERIE	13/01/2022	105	1 129,93				
		APRIM	REPORTAGE REDACTION PRISES DE VUE	26/01/2022	290	1 828,04				
	Energies	JEBCAM PRODUCTION	REALISATION VOEUX VIDEO 2022	26/01/2022	294	1 910,00				
		ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	23 NOVEMBRE 2021 de 14h A 16h	13/01/2022	111	261,00				
		ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	17 DECEMBRE 2021 de 9h30 A 11h30	13/01/2022	111	261,00				
	Achats	ASSO LES PETITS DEBROUILLARDS	7 DECEMBRE 2021 de 14h A 16h	13/01/2022	111	261,00				
		SCUTUM SECURITE ELECTRONIQUE	CONTRAT N°211756/T TELESURVEILLANCE 2022	15/02/2022	486	1 000,00				
POSTE (LA)		CONTRAT DE COLLECTE ET REMISE N°1-780212	15/02/2022	485	3 272,00					
PROTECTAS	MISSION GESTION DE RECOURS - TRIMESTRE 1	24/02/2022	529	3 340,50						
6231	Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS D'ATTRIBUTION : TRAVAUX RESEAUX LOT	26/01/2022	275	270,00				
			AVIS D'ATTRIBUTION : RACCORDEMENT LOTS 1	26/01/2022	282	270,00				
			AVIS D'ATTRIBUTION - LOGICIEL RH	14/02/2022	472	270,00				
			AVIS D'ATTRIBUTION - VÉRIFICATION EP/SL	14/02/2022	473	270,00				
			AVIS D'ATTRIBUTION : INFOGERANCE SI	14/02/2022	475	270,00				
			AVIS DE MARCHÉ : TRAVAUX CHAUFFERIE LAND	26/01/2022	286	720,00				
			INSERTION PRESSE AGENDA 2022 UAM	18/01/2022	204	2 900,00				
6232	Direction Générale	LES FLEURS DU SENTIER	FLEURISSEMENT DU 19 février 2022	22/02/2022	509	72,73				
6233	Communication	SOTEL FORMATION	SECURITE JPO 30 SEPT ER 1ER OCT 2021	18/01/2022	198	880,00				
6233	Communication	CAPKADO	EVENEMENTIEL CADEAU VOEUX 2022	18/01/2022	200	2 463,00				
6234	Ressources Humaines	AGENTS	FRAIS DEC 2021	25/01/2022	254	11,50				
			FRAIS DEC 2021	25/01/2022	253	17,50				
			FRAIS SEPT - DEC 2021	25/01/2022	252	44,40				
			FRAIS SEPT - DEC 2021	26/01/2022	299	70,70				
			DEJEUNER - COMMITE DE DIRECTION 17/01/22	26/01/2022	284	17,50				
	Direction Générale	LA PETITE CANTINE	5 PLATEAUX REPAS DU 03 ET 05/01/2022	18/01/2022	205	58,64				
		LE TABLIER	DEJEUNER DU 9 FEVRIER 2022	21/02/2022	503	59,45				
		OTELINN	DEJEUNER DE TRAVAIL - DIRECTION GENERALE	16/02/2022	494	65,36				
		DURAND TRAITER SAS DUCHEMIN	DEJEUNER DE TRAVAIL DG DU 19 JANVIER 202	01/02/2022	314	65,91				
		LE TABLIER	DEJEUNER DE TRAVAIL - COMMISSION du 14	26/01/2022	283	130,36				
OTELINN	DEJEUNER DE TRAVAIL - COMITE DE DIRECTION	26/01/2022	284	140,00						
DELICECOOK	LIVRAISON DE 9 PLATEAU REPAS LE 16/12/20	13/01/2022	114	146,70						
LE TABLIER	DEJEUNER DE TRAVAIL	26/01/2022	297	337,27						
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	Impression Flyer SOLEIL14 - format A5 -	22/02/2022	507	113,00				
			impression enveloppes kraft format 26*33	01/02/2022	322	370,00				
			Impression cartes de voeux 2022 - 2 vole	13/01/2022	125	402,00				
			Journal périodique Sp - format 23*29,7 -	01/02/2022	321	1 280,00				
6251	Ressources Humaines	AGENTS	FRAIS DEC 2021	03/02/2022	353	11,50				
			FRAIS DEC 2021	03/02/2022	352	17,50				
			FRAIS AOUT 2021	21/02/2022	504	18,70				
			FRAIS SEPT - DEC 2021	03/02/2022	351	44,40				
			FRAIS SEPT - DEC 2021	03/02/2022	350	70,70				
	Achats	BIP AND GO	PEAGES JANVIER 2022	16/02/2022	493	89,50				
6261	Achats	POSTE (LA)	CONTRAT POST REPONSE - DECEMBRE 2021	13/01/2022	123	30,00				
			CONTRAT POST REPONSE - JANVIER 2022	16/02/2022	495	30,00				
	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	AFFRANCHISSEMENT JANVIER 2022	16/02/2022	492	2 362,41				
6262	Informatique	BOUYGUES TELECOM	Fact. N°20000824501221 20/12/2021	01/02/2022	328	19,00				
			ABONNEMENT FEVRIER 2022	14/02/2022	477	44,05				
			ABONNEMENT AU 01/01/22 AU 31/01/22	13/01/2022	119	45,96				
			JANVIER 2022	26/01/2022	280	68,75				
			5 LIGNES - JANVIER 2022	24/02/2022	528	68,75				
			NUMERO CONTACT IP - FEVRIER 2022	14/02/2022	479	120,00				
			ABONNEMENT AU 01/01/22 AU 31/01/22	13/01/2022	120	120,02				
			ABONNEMENT AU 01/12/21 AU 31/12/21	13/01/2022	121	130,00				
			GUIDE VOCAL - JANVIER 2022	14/02/2022	478	130,00				
			JANVIER 2022	26/01/2022	279	622,58				
			MOBILES - JANVIER 2022	24/02/2022	527	630,14				
			ABONNEMENT JANVIER 2022	13/01/2022	122	840,48				
			ACHAT LOCATION PRET JANVIER 2022	14/02/2022	468	938,80				
			ABONNEMENT FEVRIER 2022	14/02/2022	474	959,79				
			ABONNEMENT AU 01/01/22 AU 28/02/22	13/01/2022	118	1 530,00				
			Abonnement lien fibre CD14/SDEC (REPORT)	13/01/2022	104	135,00				
			ABONNEMENT FIBRE NOIRE - JANVIER 2022	24/02/2022	524	135,00				
			6281	Energies	ATEE	Adhésion 2022	22/02/2022	508	88,00	
						BIOMASSE NORMANDIE	Adhésion 2022	26/01/2022	298	120,00
						CERC NORMANDIE	COTISATION 2021 CERC NORMANDIE	14/02/2022	467	600,00
Communication	AMORCE	Adhésion AMORCE année 2022		26/01/2022	277	1 825,00				
	ASSO CLUB PRESSE HAUTE NORMANDIE	RENOUVELLEMENT ADHESION CLUB DE LA PRESS		01/02/2022	315	130,00				
NOTA BENE	RENOUVELLEMENT ADHESION 2022 NOTA BENE R	01/02/2022	320	180,00						

6284	Effacement des réseaux	DIRECTION DEPARTEMENTALE FINANCE	FONTENAY LE MARMION	13/01/2022	129	21,00
			CAMBES EN PLAINE	13/01/2022	131	21,00
			VALSEME - REDEVANCE ARCHEOLOGIQUE	13/01/2022	127	24,00
6355	Finances	DS AUTOMOBILES	VEHICULE DS3 CROSSBACK	31/01/2022	309	11,47
60611	Energies	VEOLIA EAU	CONSOMMATION EAU - 2EME SEMESTRE 2021	26/01/2022	289	218,65
			CONSOMMATION EAU - 2EME SEMESTRE 2021	26/01/2022	289	286,40
			LUNETTES DE PROTECTION	14/02/2022	470	4,10
			CHARLOTTE JETABLES (100 EXEMPLAIRES)	14/02/2022	470	4,40
			GILET BAUDRIER	14/02/2022	470	8,82
			CHAUSSURES DE SECURITE - BASSES - T37	14/02/2022	470	40,16
			CHAUSSURES DE SECURITE - BASSES - T42	14/02/2022	470	54,78
			CHAUSSURES DE SECURITE - HAUTES - T44	14/02/2022	470	60,96
			PARKA	14/02/2022	470	75,26
			CASQUETTE ANTI HEURT	14/02/2022	470	118,04
			TRANSFERT LOGO	14/02/2022	470	132,00
			CASQUE VISIERE	14/02/2022	470	299,40
			CASQUE AVEC LUNETTES	14/02/2022	470	559,55
			ESRI FRANCE	26/01/2022	287	44,61
			IBC DIALOGUE	13/01/2022	116	118,00
			CREATEUR D'IMAGE	24/02/2022	530	120,00
			ESRI FRANCE	26/01/2022	287	156,48
			ESRI FRANCE	26/01/2022	287	203,92
			AXIANS	24/02/2022	536	268,21
			MAILJET	14/02/2022	463	300,00
			IBC DIALOGUE	01/02/2022	323	380,00
			ESRI FRANCE	26/01/2022	287	625,91
			DOCAPOST FAST	26/01/2022	296	674,37
			DOCAPOST FAST	26/01/2022	291	705,10
			NEXT DECISION	24/02/2022	525	720,00
			SIS MARCHES	01/02/2022	316	786,25
			APAEI DE PAPILLONS BLANCS	01/02/2022	327	1 875,00
			SELARL GB2A	13/01/2022	108	489,12
			SELARL GB2A	13/01/2022	108	3 423,85
			CABINET DIDIER SEBAN	15/02/2022	488	4 821,60
62281	Informatique	TOPO ETUDES	Estimation Localisation de rés	14/02/2022	460	1 040,76
			Salle des fêtes	14/02/2022	455	1 032,75
			AUDIT ENERGETIQUE - GRAINVILLE SUR ODON	24/02/2022	537	1 215,00
			AUDIT ENERGETIQUE - GRAINVILLE SUR ODON	24/02/2022	538	1 215,00
			Ecole	13/01/2022	115	1 372,40
			Ecole primaire + bibliothèque	14/02/2022	454	1 395,00
			Ecole maternelle + cantine	14/02/2022	456	1 674,00
			Salle polyvalente "Georges Bra	24/02/2022	532	173,87
			Salle polyvalente "Georges Bra	24/02/2022	532	869,33
			Ecole primaire (ancien bâtiment)	24/02/2022	534	964,80
			Ecole maternelle	24/02/2022	533	1 173,60
			Ecole primaire (nouveau bâtiment)	24/02/2022	535	1 173,60
			Ecole élémentaire "des quatre	24/02/2022	531	1 560,00
65311	Ressources Humaines	SIE	DGFIP	17/01/2022	143	3 506,82
65312	Structures	ELUS	REMBOURSEMENT DE FRAIS	18/01/2022	170	5 612,82
				17/01/2022	145	386,12
65313	Ressources Humaines	IRCANTEC	IRCANTEC	07/02/2022	378	386,12
				19/01/2022	226	386,12
			PAIERIE DEPARTEMENTALE	14/02/2022	483	0,23
65888	Finances	ST PIERRE DU JONQUET	REMBOURSEMENT TROP PERCU	17/01/2022	134	105,80
		ST PIERRE DU JONQUET	REMBOURSEMENT TROP PERCU	19/01/2022	227	105,80
	Ressources Humaines	SIE	DGFIP	07/02/2022	376	0,41
606121	Energies	TOTAL DIRECT ENERGIE	CHAUFFERIE DE LA CRETE	14/02/2022	471	468,71
606122	Energies	ENGIE EX GDF SUEZ	CONSOMMATION GAZ - LOCAUX SDEC ENERGIE	26/01/2022	278	68,64
	Bmobilité Durable	FRESHMILE SERVICES	paiement de crédit de recharge électrique	13/01/2022	109	500,00
	Achats	THYSSENKRUPP	MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR 4T2021	01/02/2022	326	185,75
615221	Energies	MISSENARD-QUINT N	Contrat de maintenance/exploitation de l	17/02/2022	498	1 875,00
		ENGIE SOLUTIONS	VALDALLIERE - RESIDENCE DE LA CR	14/02/2022	458	2 010,00
657382	Energies	LOUVIGNY	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQUE	01/02/2022	317	1 230,00
		CC VALLEE DE L ORNE ET DE L ODON	AIDE FINANCIERE ACHAT VEHICULE ELECTRIQU	22/02/2022	510	4 000,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						105 049,04 €
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	Actualisation du SDSI	13/01/2022	110	3 600,00
2051	Informatique	CREATEUR D'IMAGE	INTERVENTION TECHNIQUE SUR MAPEO-CALVADO	01/02/2022	313	125,25
		BERGER LEVRAULT	INTERFACE TEST	01/02/2022	330	950,00
		CREATEUR D'IMAGE	Développement/évolution des sites intern	03/02/2022	349	1 750,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						6 425,25 €
TOTAL GENERAL						111 474,29 €

BUREAU SYNDICAL DU 11 MARS 2022
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 12/01/2022 au 28/02/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
61563	Informatique	IBC DIALOGUE	SUPERVISION MAINTENANCE	01/02/2022	324	11 506,77
62281	Informatique	TOPO ETUDES	RESEAU EP - LOCALISATION RESEAU	14/02/2022	459	10 689,84
			RESEAU EP - LOCALISATION RESEAU	14/02/2022	462	13 372,50
			RESEAU EP - LOCALISATION RESEAU	14/02/2022	461	13 457,52
65311	Ressources Humaines	SALAIRES	INDEMNITES ELUS	17/01/2022	135	6 030,94
				07/02/2022	369	6 030,94
				19/01/2022	216	6 030,94
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						67 119,45

21318	Energie	VIMATHERMIQUE	LIVAROT PAYS D'AUGE	02/02/2022	336	6 659,51
21828	Achats	DS AUTOMOBILES	ACQUISITION DE VEHICULE DS3	31/01/2022	309	33 701,67
21838	Informatique	QUADRIA	ACHAT DE PROCESSEUR	13/01/2022	106	10 931,44
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						51 292,62

TOTAL GENERAL						118 412,07
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------

BUREAU SYNDICAL DU 11 MARS 2022
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/01/2022 au 28/02/2022

Numéro de compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 074,43	17/01/2022
			3 117,56	07/02/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	779,40	07/02/2022
			768,61	17/01/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	URSSAF	1 557,61	07/02/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 152,88	17/01/2022
		URSSAF	1 383,49	17/01/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 323,94	07/02/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	461,13	17/01/2022
			467,58	07/02/2022
64111	Rémunération principale	SALAIRES	73 115,37	17/01/2022
		RAFP	1 172,80	07/02/2022
		SIE	9 900,16	07/02/2022
		PREFON	237,50	17/01/2022
		SALAIRES	73 786,84	07/02/2022
		SIE	9 999,07	17/01/2022
		URSSAF	15 359,73	17/01/2022
		TICKETS	2 749,95	07/02/2022
		PREFON	237,50	07/02/2022
		URSSAF	16 391,56	07/02/2022
		CNRACL	12 940,26	17/01/2022
		TICKETS	2 257,86	17/01/2022
		CNRACL	13 106,90	07/02/2022
		RAFP	1 157,77	17/01/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 667,06	07/02/2022
			2 606,89	17/01/2022
64113	NBI	SALAIRES	686,16	07/02/2022
			686,16	17/01/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	49 841,91	07/02/2022
			49 617,75	17/01/2022
64131	Rémunérations	SALAIRES	18 980,00	17/01/2022
		IRCANTEC	1 210,95	17/01/2022
		URSSAF	6 115,87	07/02/2022
		URSSAF	5 430,89	17/01/2022
		SIE	1 651,92	07/02/2022
		SIE	1 655,65	17/01/2022
		SALAIRES	18 780,08	07/02/2022
		TICKETS	746,55	07/02/2022
		IRCANTEC	1 208,20	07/02/2022
		TICKETS	594,01	17/01/2022
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	353,01	17/01/2022
			335,45	07/02/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	8 959,62	07/02/2022
			9 664,26	17/01/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	28 763,85	17/01/2022
			29 076,55	07/02/2022

6453	Cotisations aux caisses de retraites	IRCANTEC	1 894,47	17/01/2022
		RAFP	1 172,80	07/02/2022
		ATIACL	463,56	17/01/2022
		IRCANTEC	1 890,25	07/02/2022
		CNRACL	35 731,36	17/01/2022
		RAFP	1 157,77	17/01/2022
		CNRACL	36 191,44	07/02/2022
		ATIACL	469,56	07/02/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 530,79	07/02/2022
			1 534,48	17/01/2022
6475	Médecine du travail, pharmacie	AGENT	25,00	03/02/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 505,67	07/02/2022
			1 632,73	17/01/2022
		SODEXO	38 100,00	26/01/2022
648	Autres charges de personnel	AGENT	25,00	24/01/2022
			- 25,00	03/02/2022
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL			609 432,57	